

jeudi



LES GENS DE L'AIR HEUREUX

Pour le président de l'Association des gens de l'air du Québec, Roger Demers, la Commission d'enquête Heald-Sinclair-Chouinard, "c'est le prix que devait payer notre société pour obtenir justice" dans le ciel québécois.

page B-1

EN EDITORIAL

En dépit du caractère provocant des propos attribués au président de Pratt and Whitney, M. Pierre Marois aurait mieux servi le Québec en demeurant silencieux, écrit Marcel Pénin.

page A-4

LES EXPOS PERDENT DU TERRAIN

Rien n'allait, hier soir pour les Expos qui ont subi une défaite de 7-2 face aux Reds de Cincinnati pendant que de leur côté, les Pirates de Pittsburgh triomphaient des Giants de San Francisco.

page D-1

Accusés de vol à 8 ans

EDMONTON (PC) — La police a mis la main au collet de quatre jeunes à la suite de la disparition de plusieurs centaines de dollars de marchandises dans des magasins d'Edmonton. Trois d'entre eux n'avaient que huit ans. Le chef de la bande et aîné du groupe était apparemment une fille de 11 ans, a fait savoir la police. Les quatre spécialistes du vol à l'étalage exerçaient leur talent précoce dans des commerces de la plaza Kingsway Garden: ils cachaient leur butin dans la maison des parents de l'un d'entre eux. Les parents étaient partis en vacances. "Ils ont pris littéralement à pleins sacs des vêtements, des jouets et des livres valant plusieurs centaines de dollars," a dit le constable Bill Farquhar.

sommaire

Annonces classées	D-8 à D-24
Arts et spectacles	A-13 et A-14
Bandes dessinées	D-7
Bridge	D-23
Carrières et professions	B-10
Consommation	B-8 et B-9
Décès	D-25
Economie-finances	B-4 à B-7
Feuilleton	D-20
Horoscope	D-24
Information régionale	B-2 et B-3
Mot mystère	D-10
Mots croisés	D-21
Où aller à Québec	A-13
Page documentaire	A-5
Pierre Champagne	A-7
Sport	D-1 à D-6
Télévision	A-14

météo

Ensoleillé, maximum: 24. Demain: nuageux et averses.

détails, page D-8

Après la grève

Un mois pour remettre les autobus en état de marche



Répression au Kurdistan

Vingt-neuf Kurdes iraniens ont été passés par les armes par les forces armées iraniennes. Cette exécution collective fait suite à la décapitation, la veille, affirme Téhéran, de 18 gardiens de la révolution par des Kurdes. La veille également, 18 combattants kurdes ont été passés par les armes.

page D-7

par J.-Jacques SAMSON

"Sans exagérer, même en travaillant sept jours par semaine, ils ne peuvent espérer remettre en marche toute la flotte de la CTCUQ en moins d'un mois", a commenté hier, au SOLEIL, le président du syndicat des employés de garage de la Commission de transport, M. Roland Tapin.

L'opinion de M. Tapin, lui-même mécanicien à la CTCUQ depuis trente-trois ans, rejoint un autre commentateur, échappé celui-là, en juin dernier, par le président de la Communauté urbaine, M. Marcel Pageau, à l'effet que de quatre à six semaines de travail seraient nécessaires avant que les 300 véhicules de la CTCUQ puissent circuler, une fois que les conventions collectives auront été signées.

La seule vérification mécanique complète d'un autobus prend plus de quatre heures pour mettre à jour et évaluer les avaries. Reste ensuite à effectuer les réparations nécessaires et procéder à des essais. Les mécaniciens sont aussi d'avis que de nombreux dégâts ne seront connus que dans les semaines qui suivront la remise en opération des véhicules: les autobus sont entreposés dans des garages où règne un fort taux d'humidité et les systèmes électriques sont ainsi mis à rude épreuve. Plusieurs pièces céderont après une courte période d'usage.

Les vérifications

Avant d'insérer la clé de contact, les mécaniciens procéderont, le jour venu, à une première inspection "visuelle" de chaque autobus.

Ils porteront ensuite une attention particulière au système électrique pour éviter qu'un incendie se déclare au moment de la mise en marche du moteur. Si tout semble normal, une première tentative est faite. Chaque autobus est alimenté par deux puissants accumulateurs (batteries). Plusieurs, peut-être 25 pour 100, devront

(Suite à la page A2, 1re col.)

□ Un rapport de médiation la semaine prochaine

Marchand quitte la présidence d'une "fédération manipulée"

MONTREAL (PC) — Le sénateur Jean Marchand a annoncé hier soir, sa démission du poste de président de la Fédération québécoise du Parti libéral du Canada.

Il a confirmé cette décision à Radio-Canada et indiqué qu'elle était liée au fait que la fédération québécoise ne répond plus à une réalité démocratique "du moins à celle que je me fais de la démocratie", a-t-il dit.

"J'ai rencontré des obstacles, a-t-il ajouté, sur le plan personnel avec certains individus et j'ai la nette impression que je ne peux plus rendre les services qu'on est en mesure d'attendre de moi."

Même s'il a déjà affirmé qu'il était normal d'être contesté lorsqu'on occupe ce genre de poste, M. Marchand ne

semble pas apprécier les interventions de certains de ses collègues. "Il est tout à fait normal que mon leadership soit contesté, c'est ça la démocratie."

Ce qu'il n'apprécie pas, toutefois, ce sont les interventions des gens qui n'ont rien à voir avec la Fédération québécoise du Parti libéral du Canada.

"J'ai la nette impression, a-t-il conclu, que cette fédération est manipulée par des gens de l'extérieur."

M. Jean Marchand a officiellement remis sa démission au secrétaire général de la Fédération québécoise du Parti libéral.

Radio-Canada rapportait, hier, que, dans les coulisses, on parlait d'une scission au sein de la fédération

québécoise. Une équipe, celle de M. Fox par exemple, préconiserait un rôle plus actif pour la fédération, à l'image de l'équipe Lapalme dans les années 50, ou à une attitude différente comme le souhaiterait Marcel Prud'Homme, le député de Montréal-Saint-Denis.

Il y a quelques semaines à peine, à la suite d'une rencontre avec les membres de la direction de la fédération, M. Marchand affirmait qu'il n'y avait pas de scission et que s'il y en avait jamais eue, elle était colmatée.

Le sénateur Marchand disait aussi qu'il était prêt à affronter n'importe quel "opportunisme", qui convoitait son poste.

"S'il y a des opportunistes qui (Suite à la page A2, 4e col.)

Débat référendaire

Bédard songe à exclure les policiers

(PC) — Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a indiqué hier que le gouvernement pourrait reconsidérer une disposition de la loi sur les consultations populaires qui permet aux policiers de participer de façon partisane à la campagne du référendum.

M. Bédard a fait cette déclaration au cours des audiences de la commission parlementaire de la Justice qui étudie présentement le projet de loi 48, loi modifiant la loi de police.

Il a fourni cette information à l'un des organismes venus présenter un mémoire, le service de police de la Communauté Urbaine de Montréal, qui le pressait de retirer aux agents de la paix le droit de s'impliquer de façon active dans la campagne référendaire.

Interrogé à l'issue de ces audiences qui, incidemment, ont pris fin hier, le ministre a précisé qu'il allait discuter de cette hypothèse avec les autres membres du Conseil des ministres.

Il n'a pas voulu dire quelle position il entendait défendre personnellement à ce chapitre, soulignant que les témoins de la commission ont présenté des thèses contradictoires sur le rôle d'un policier en politique.

Par contre, M. Bédard a affirmé hier en commission que "effectivement la loi 92 sur les consultations populaires permet à un agent de police de participer au référendum et je serais porté à demander au législateur d'interdire cette participation". Le ministre devait ajouter que la demande de la police de la CUM sera prise en considération et atténuer ses propos en demandant si cette requête s'appliquerait également dans le cas d'un référendum sur la peine de mort ou l'énergie.

Trop de passions

Au nom de la neutralité policière, M. Guy Lafrance, conseiller juridique du service de police de la CUM, a proposé hier d'ajouter un article au projet de loi 48 proscrivant toute participation partisane

(Suite à la page A2, 1re col.)

Expo-Québec: c'est parti!

• Le premier ministre René Lévesque a officiellement inauguré la 68e reprise d'Expo-Québec.

page A-7

• Un rappel: le consommateur ne bénéficie pas du droit d'annuler, dans les 5 jours, un contrat conclu à Expo-Québec.

page A-7

• Elyette Curvalève lève le voile sur J.-E. Prud'homme, le père du bingo monstre d'hier soir au Collisée.

page A-3





Le Soleil, Gilles Lafond

C'est dans ce bâtiment abandonné, situé à l'intersection des rues Bayard et Christophe-Colomb que s'est apparemment déclaré l'incendie. La fumée qui se dégageait de l'édifice a nui au travail des pompiers appelés sur les lieux.

Incendie à Saint-Sauveur

"Les maisons abandonnées, ça finit toujours de même"

par Michel CORBEIL

"A toutes les fois qu'il y a des maisons abandonnées, ça finit de même."

L'inévitable, dont parle M. Michel Charest, un résident de Saint-Sauveur, c'est l'incendie qui a rasé un pâté de maisons à l'intersection de Bayard et Christophe-Colomb, et qui a causé d'importants dégâts à l'immeuble adjacent habité par M. Charest, tôt ce matin.

Il était environ une heure du matin lorsque j'ai été réveillé par une explosion provenant du "bloc" voisin. J'ai su que c'était un incendie. Dans l'émerveillement, j'ai sorti ma chatte et ses deux chatons, mais j'ai oublié le coffret de bijoux de ma femme.

J'ai des meubles neufs, poursuit M. Charest, et pas une cenne d'assurance. Je vous jure que j'ai l'air fin, maintenant.

Ca, monsieur, fait-il en désignant les flammes qui léchaient le toit de son appartement, c'est un incendie criminel. A tous les soirs, des jeunes se réunissent dans l'édifice abandonné et ils en ressortaient très tard, une bière à la main. D'ailleurs, ma voisine a entendu deux p'tits gars crier: vite, il faut qu'on se sauve."

Pas de victime

Heureusement, le brasier n'a fait

aucune victime. M. Charest se chargeait de sauver un paralytique qui demeurait dans l'appartement voisin. Seul un pompier s'est blessé en tombant d'une échelle. L'élément destructeur s'est surtout attaqué à des immeubles abandonnés.

L'intervention rapide des pompiers a limité les dégâts.

Les dommages infligés à l'immeuble habité devaient se chiffrer à plusieurs milliers de dollars, selon les pompiers. Vers trois heures, M. Dominique Gonthier, le chef des opérations sur les lieux du drame, pouvait confirmer au SOLEIL que l'incendie était sous contrôle.

Les 55 pompiers ont donc réussi à maîtriser l'élément destructeur en une heure et demie. Pourtant, lorsque les policiers de la ville de Québec sont arrivés à l'endroit du sinistre, le brasier illuminait le ciel, projetant les flammes à une hauteur de 40 à 50 pieds.

Un résident de Saint-Sauveur, M. Marcel Lefebvre, est arrivé avant les camions du service des incendies de la ville. "A mon arrivée, le feu jetait une chaleur si intense que les gens habitant en face des immeubles en flammes ne pouvaient se tenir sur leurs balcons. On se faisait "rôtir" tout rond."

Un brasier allumé rapidement

Les bâtiments vides ont brûlé

comme une torche. Une des premières personnes à prévenir les pompiers croyait que sa propre maison s'embraserait lorsqu'elle a aperçu des lueurs provenant d'en arrière de sa résidence. "Ma fille, raconte Mme Raymonde Paradis, est entrée en criant que tout était en feu. Elle a appelé la caserne du quartier aussitôt."

"J'étais comme folle, rappelle la résidente du quartier Saint-Sauveur. Ma fille criait: 'Aux pompiers, aux pompiers'. Et moi, c'était: 'Police, police'. Nous étions très énervées. Je me suis retrouvée dehors tenant dans mes mains une lampe de poche sans trop savoir pourquoi."

Les pompiers de Québec ont pris le contrôle de l'incendie après qu'ils eurent découpé le toit de l'édifice habité par M. Charest. Voisin immédiat de ce dernier, le propriétaire de l'épicerie Camuel, M. Roger Lemieux, se réjouissait à la pensée que les flammes n'avaient pas atteint son commerce. Seuls la fumée et des dommages mineurs causés par l'eau ont abîmé l'édifice. Le chien qui garde l'établissement de M. Lemieux en a été quitte pour un déménagement en pleine nuit. M. Lemieux a retrouvé la bête à l'arrière du bâtiment, bien couchée par terre.

Un mois pour... (Suite de la première page)

être remplacés. Ces accumulateurs sont inutilisés depuis sept mois.

Il faut ensuite faire monter la pression d'air dans les ballons des amortisseurs, plusieurs seront craquelés et ne retiendront plus l'air. Il faudra aussi les remplacer.

On aura vérifié auparavant, il va sans dire, l'huile à moteur et à transmission, fait les changements requis.

Une attention particulière sera apportée aux freins. La corrosion a-t-elle soudé les tambours? Faudra-t-il démonter plusieurs pédales qui n'obéissent plus?

Même chose pour l'accélérateur.

M. Tapin qui décrivait, à la demande du SOLEIL, le travail à faire revient toujours à la même conclusion: "En moins d'un mois, ils ne peuvent sortir la flotte!"

Négociations en cours

Les négociations pour le renouvellement du contrat collectif des mécaniciens se déroulent au rythme de deux séances par semaine depuis trois semaines et environ 70 pour 100 de l'ensemble des clauses normatives ont été paraphées, a confié hier M. Tapin.

Les représentants des deux parties

discutent actuellement d'un nouvel horaire de travail pour les 140 employés de garage. D'importantes modifications aux horaires doivent être apportées à la suite de l'intégration des deux groupes d'employés actuels dans le nouveau centre d'opération de la CTCUQ. Les clauses paraphées maintiennent le statu quo, selon M. Tapin, par rapport au dernier contrat collectif. "Les points chauds s'en viennent", a-t-il aussi ajouté.

Les mécaniciens demandent une hausse salariale horaire de 15 pour 100 et un contrat collectif d'un an. La CTCUQ envisage un contrat de trois ans et devrait faire connaître sous peu ses propositions salariales.

Bédard songe... (Suite de la première page)

au référendum du printemps prochain.

Le mémoire de ce corps policier soutient que "les consultations faites en vertu de la loi sur la consultation populaire sont susceptibles de soulever des passions politiques encore plus émotives que lors d'élections. Les policiers doivent demeurer neutres aux yeux du public".

M. Lafrance a cité le cas d'un policier clairement identifié au groupe du "oui" ou du "non" et qui devrait surveiller une manifestation à Montréal pour démontrer qu'il pourrait être placé dans une position délicate.

Autre son de cloche

Sans faire mention spécifiquement du référendum, deux autres organisations de policiers, la Fédération des policiers du Québec et l'Association des policiers provinciaux, ont défendu hier une thèse tout à fait opposée.

Ainsi, la Fédération des policiers estime que ses membres devraient pouvoir s'impliquer de façon active au fédéral, au municipal,

au provincial et au scolaire. L'Association devait abonder dans le même sens dans son mémoire en priant le gouvernement de considérer les policiers comme des citoyens à part entière.

Par ailleurs, la Fédération et l'Association des policiers provinciaux ont également fait valoir que leurs membres devraient être autorisés à détenir un deuxième emploi. Elles soutiennent en effet que, hormis quelques exceptions ("bouncer", propriétaire d'un débit de boisson...) le double emploi n'est pas incompatible avec la fonction de gardien de l'ordre public.

Le ministre Bédard a rappelé que la même exigence est faite aux fonctionnaires de l'Etat qui sont des citoyens à parts égales.

Police politique?

La Fédération des policiers et l'Association des policiers provinciaux voient d'un assez mauvais oeil l'extension des pouvoirs de la Commission de police du Québec. La fédération estime pour sa part que l'on se dirige vers une superdirection de la police, véritable "monstre administratif".

Quant à l'Association, elle considère que la commission et le ministre obtiennent des pouvoirs accrus au détriment de la Sûreté du Québec.

Selon le porte-parole de l'Association, M. Raymond Richard, la distance n'est pas tellement grande à franchir par la suite "pour faire de la Sûreté du Québec un instrument des pouvoirs publics".

Le ministre de la Justice a répliqué qu'il s'agissait du seul organisme à faire ce reproche et à soupçonner le gouvernement de vouloir exercer une mainmise sur la police. M. Bédard a mentionné que certains des pouvoirs pourraient également être partagés avec la direction de la sécurité publique.

Le porte-parole de l'opposition officielle, M. Fernand Lalonde, député de Marguerite-Bourgeoys, a souligné à l'attention des policiers provinciaux qu'ils craignent, selon leur mémoire, que la SQ devienne "l'instrument des pouvoirs publics", ce qu'elle doit être effectivement. Il a donc corrigé en demandant s'il ne s'agissait pas plus plutôt de "parti politique".

Marchand... Echec de \$15,000

(Suite de la première page)

veulent ma place, affirmait alors le sénateur, c'est le meilleur moyen de me forcer à la conserver."

L'ex-ministre de la Justice au sein du gouvernement Trudeau, M. Marc Lalonde, affirmait à la suite de la rencontre d'hier à la fédération, qu'il avait demandé au sénateur Marchand de reconsidérer sa décision, laquelle était en vigueur dès hier.

C'est le secrétaire de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, M. Jean-Claude Dansereau, qui assume l'interim, a annoncé le député Marc Lalonde.

GIMLI, Manitoba (PC) — Le Conseil national de la recherche a subi un échec de \$15,000, quand un ballon gonflé à l'hélium a éclaté devant plusieurs observateurs au Parc industriel de Gimli. Après s'être élevé de plusieurs centaines de pieds, l'énorme masse s'est écrasée au sol. Le ballon portait des instruments pour l'étude de la couche d'ozone autour de la terre ainsi que de l'atmosphère éloignée. "Il semble qu'une défectuosité du ballon ait causé la chute. On en réussit quelques-uns, on en rate quelques-uns", a noté un employé du CN, nullement déconcerté.

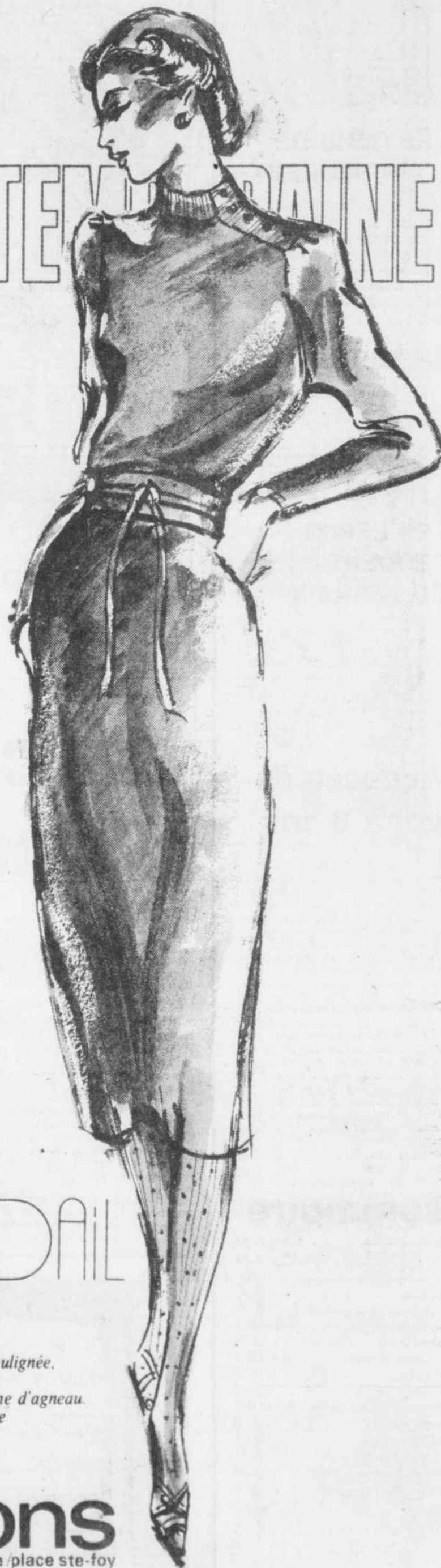
le mot du jour

Des omnivores

On dévore les kilomètres, mais on ne mange pas les routes. C'est pourquoi on écrit une partie, un tronçon d'une route plutôt que portion dont le sens premier est d'être partie d'un tout divisé, comme une tranche d'un bleuet du Lac.

Pierre BELLEAU

LA CONTEMPORAINE



LA ROBE CHANDAIL

ligne droite, encolure montante, boutons sur l'épaule, manche gigot à peine soulignée, ceinture large, mélange d'angora et laine d'agneau, canard, cassis, améthyste P.M.G. \$95

la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

J.-E. Prud'homme, roi du bingo

Votre humble serviteur aime sa réputation

par Elyette CURVALLE

La voix forte, le verbe haut, l'index pointé pour accuser, ponctuer, accompagner ses déclarations à l'emporte-pièce, Jean-Evangéliste Prud'homme offre dans la vie le visage qu'il arbore à l'écran quand il invite les amateurs de bingo à venir tenter leur chance au Colisée ou ailleurs dans la province à l'occasion d'un de ses bingos dont il a le secret...

Roi incontesté de ce qu'il veut être une loterie et non un amusement (la nuance est d'importance quand il y a une taxe à payer à la clé), J.-E. Prud'homme s'est taillé en 40 ans d'activités une réputation et une image qu'il ne veut pas ternir.

Il dit de lui: "Ce qui m'a fait connaître le plus, c'est ma sévérité". "Je suis un bouffon qui est payé pour le faire" (allusion à ses annonces télévisées); "je ne suis pas riche,

mais je peux déjeuner demain matin...". "Je suis un gros 'tippeux', je dois faire ça pour garder ma popularité; la seule qualité que j'ai: je suis généreux". "Je n'aime pas que l'argent, j'aime ma réputation...". "Mon Dieu, j'ai du front... et j'ai jamais eu de claques sur la gueule". Il rit. Pourtant, il avoue qu'il ne rit pas souvent. "Il y en a qui me disent: 'Arrête de crier après moi. Je ne suis pas en m...t, mais je parle fort'".

C'est vrai qu'il parle fort. Il est là, planté sur la glace du Colisée, près de son estrade qu'il reste à monter pour le bingo. Il gesticule, il ameutait les ouvriers qui s'affairent dans les gradins, si ceux-ci ne le connaissent pas. Mais qui ne connaît pas J.-E. Prud'homme?

Son premier "vrai" bingo, il l'organise en 1939 pour éponger une dette de \$181,000 contractée par la fabrique de Saint-Louis de Courville en banlieue de Québec. L'abbé

Ulric Turcotte verra en six ans la dette fondre comme neige au soleil. "J'avais fait des bazars, des tombolas dans ma jeunesse. Plus tard, j'ai continué avec la réputation que je m'étais faite avec l'abbé Turcotte."

Je donne ce que je promets

"Depuis 1970, dit-il, je ne fais que les expos. Cela représente une vingtaine de bingos par été". Les bingos de paroisse sont devenus trop petits pour lui. "\$3,500 de limite, c'est trop petit", ce soir (22 août), nous allons donner un minimum de \$16,000 en prix. On donne des gros prix, le minimum pour un marathon, c'est \$1,000. Si j'ai beaucoup de monde, je vais donner \$1,500. Mon permis m'autorise à donner pas mal d'argent et comme le dit ma publicité: je donne ce que je promets. Après 40 ans, les gens me font confiance".

Ses plus gros bingos, il les a organisés à Montréal. "J'ai rentré 16,000 personnes trois fois au forum de Montréal et j'ai distribué \$45,000 en prix à chaque fois". J.-E. Prud'homme s'enflamme à cette évocation: "Je ne retourne pas à Montréal parce que je n'aime pas ça me faire 'hold-upper'. Le hold-up dont il est question était la perception par la ville de Montréal d'une taxe d'amusement de \$10,000, le 2 octobre 1978".

"On est déjà taxé pour tenir le système de loterie et après ça, la ville vient chercher un autre 10 pour 100 aux personnes qui rentrent, rugit J.-E. Prud'homme, l'oeil bleu allumé d'un indignation en forme de signe de piastre...

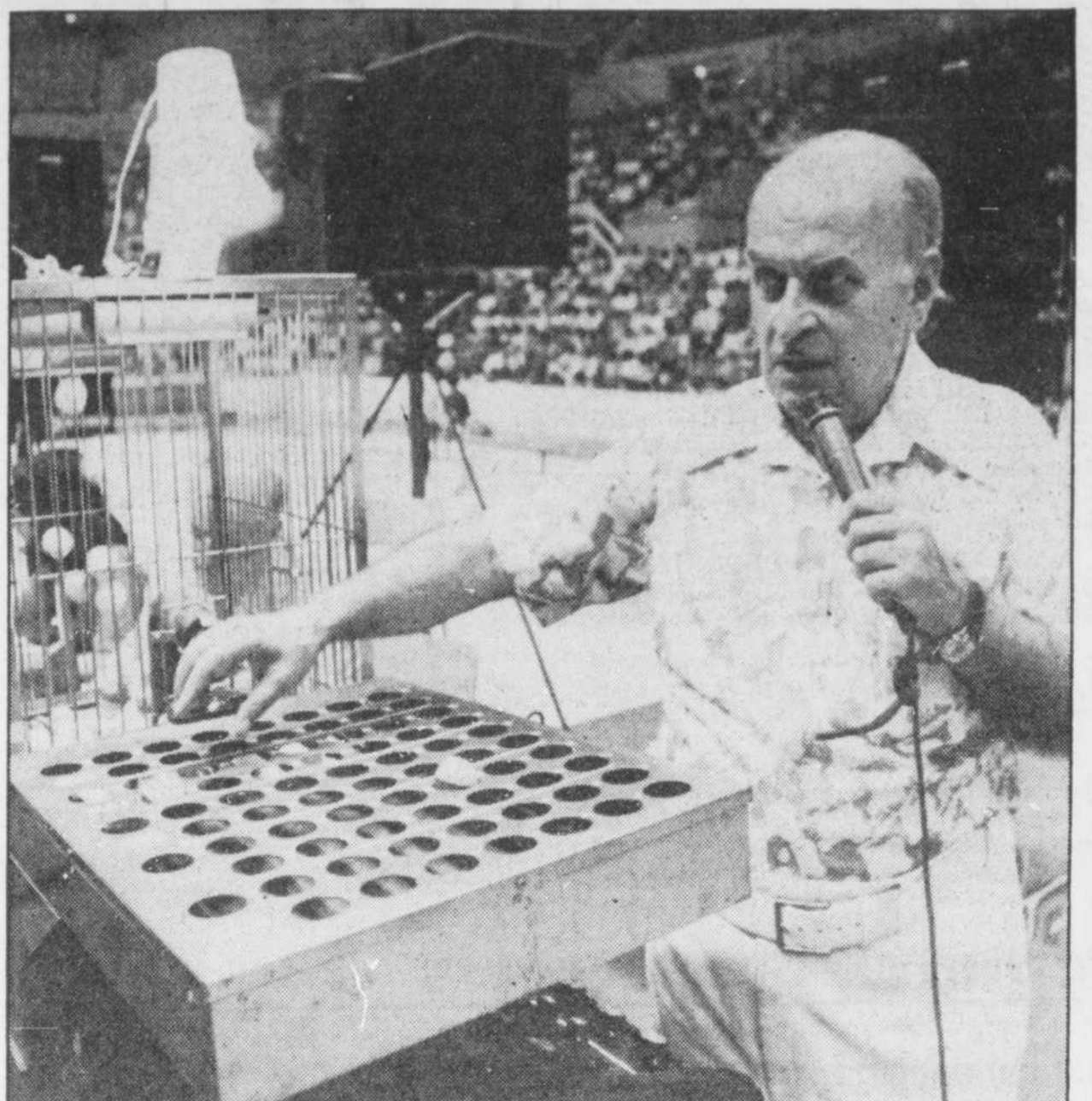
"Il faut que les numéros de bingo soient couverts.

C'est un billet de tirage qu'on vend, ni plus ni moins. Les municipalités ne disent pas que c'est un billet de tirage. On ne les blâme pas, ajoute-t-il, magnanime; elles travaillent dans leur intérêt."

J.-E. Prud'homme travaille à contrat avec les organisations qui l'emploient. Ici, explique-t-il, je suis concessionnaire. Je loue la concession de la Commission de l'Expo: \$13,500 parce que je ne me sers pas du centre de la piste. Si j'avais mis des chaises (il en transporte 2,000 dans l'un de ses deux camions), ça me coûterait \$18,000."

Son chiffre d'affaires? Il tourne autour de \$2 millions. Mais à la moindre allusion à une éventuelle richesse, le roi du bingo répond qu'il n'est pas riche. Bien sûr, il a une belle propriété dans Sainte-Foy, il peut "déjeuner demain matin" comme il le dit et il est à l'abri du besoin, mais les frais sont énormes et l'organisation exigeante.

Deux camions de 36 pieds. L'un contient 2,000 chaises, l'autre transporte la scène elle-même sur roues et qui pèse 6,000 livres. Sur cette estrade, un système de son "meilleur que celui du Colisée" d'une valeur de \$32,000, un système d'intercommunication entre les 20



J.-E. Prud'homme en pleine action, hier soir, au Colisée.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

contrôleurs disséminés dans les gradins et la scène.

En tout un équipement que son propriétaire estime à \$150,000.

Sévère, roi et maître

J.-E. Prud'homme emploie six personnes à temps plein. Mais un bingo tel que celui d'hier soir nécessite la présence de quelque 165 personnes (il en a fallu 238 à Montréal).

Sévère vis-à-vis de son public dont il ne tolère aucun excès: "Il faut que ça écoute. Les gens qui viennent ici, savent que ça va être tranquille". J.-E. Prud'homme l'est aussi avec ses employés sur lesquels il règne et qui le vouvoient, "mais qui, dit-il, partagent ma table, les hôtels (les meilleurs) dans lesquels je descends et peuvent manger absolument ce qu'ils veulent."

Du bout de la table où il s'est installé, il surveille son monde, fronce les sourcils, fait un clin d'oeil pour montrer qu'il n'est pas vraiment fâché.

"Je suis propriétaire de la compagnie Québec Haut-Parleurs, dit-il. Nous louons des systèmes de son et des chaises, du matériel. Là, je

suis roi et maître, ajoute-t-il d'un air souverain."

"Votre humble serviteur"

La publicité pour ce bingo-là me coûte au-delà de \$10,000 piastres. Et quelle publicité... "C'est moi qui fais l'annonce. Je peux faire des fautes mais les gens me pardonnent. D'instinct, le maître du bouclier a trouvé la formule: l'index pointé, l'oeil mi-clos, il avoue: "Je suis un bouffon. Je peux le faire fou-fou. Que les gens rient de moi, ça m'est égal; c'est ça qui m'intéresse..." et avec une franchise désarmante, il sort un billet de \$20 de sa poche.

"En bien ou en mal, pourvu que l'on parle de moi" lui va comme un gant. Il ne s'en cache pas. "A Sherbrooke, je disais: 'Venez voir ici Ti-Coq Prud'homme'; après ça, une autre année: 'Prud'homme va être là, il va être là', en le chantant un peu. Les gens m'apostrophaient 'Hé, Ti-Coq' ou 'votre humble serviteur'."

Son chien favori, un poodle du nom de Pompom ou Ti-Coq, selon l'humeur est parfois de l'annonce.

"Cette pub à la télé, je la fais depuis qu'il y a la télé." En tout cas, elle a fait des adeptes...

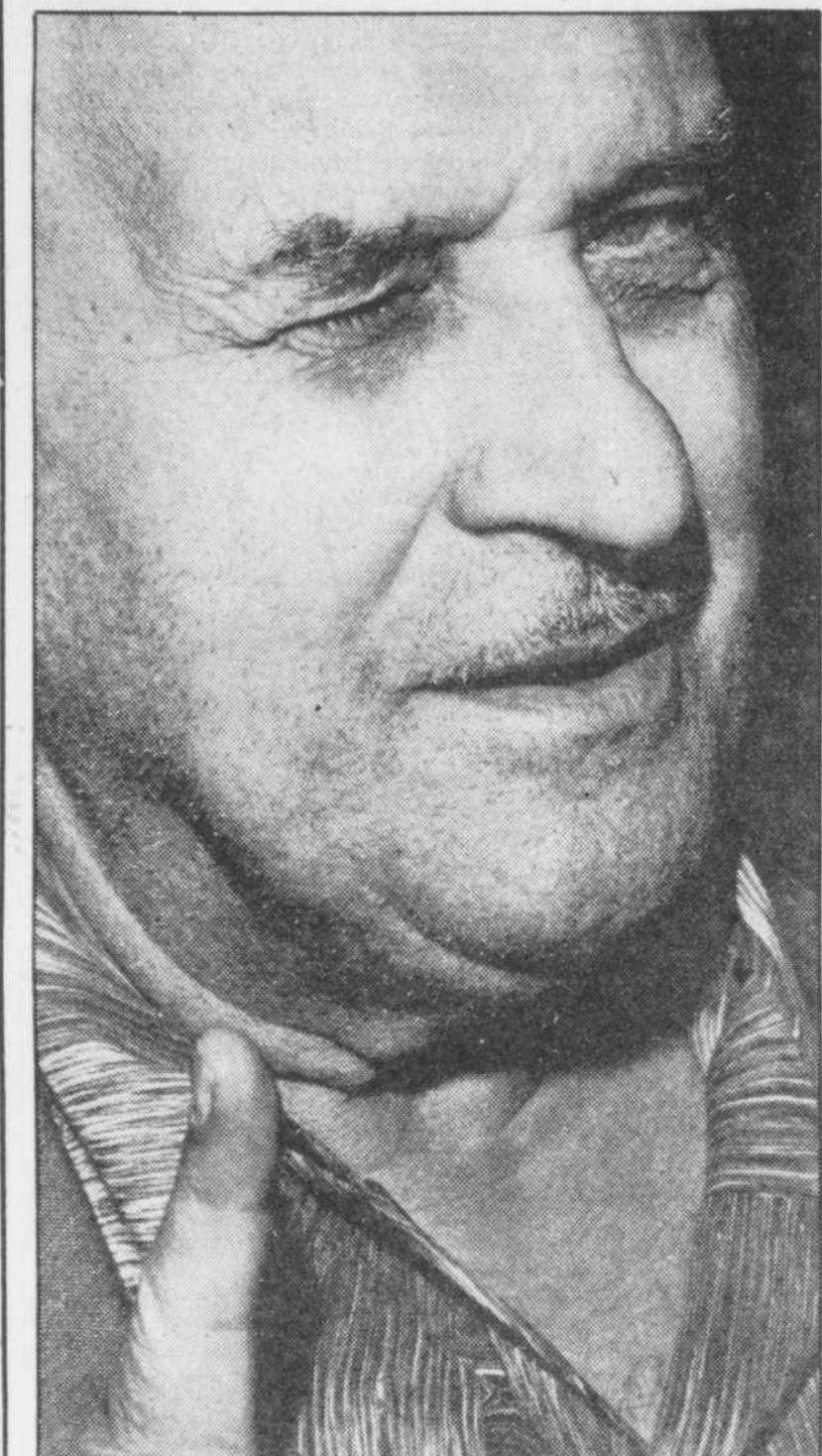
Près de lui, travaille celui qu'il appelle son vice-président "pour l'encourager", et son éventuel héritier quand aura sonné l'heure de la retraite (M. Prud'homme n'a pas voulu me divulguer son âge), Normand Gamache a 27 ans et travaille avec lui depuis sept ans, déjà. Discret, il se cache des photographes et des feux de l'estrade.

Le plus gros, le moins cher

Avant de partir, J.-E. Prud'homme parle de Las Vegas où il a gagné, dit-il \$38,000. Il me montre une carte qui lui permet d'arriver à l'hôtel de son choix, d'y commander une suite et de ne rien déboursier pendant son séjour. Un traitement réservé aux vrais gros joueurs. Son crédit là-bas est de \$25,000... ou plus.

La publicité reprend ses droits pour annoncer un bingo-cadeau, le seul et unique bingo au monde le 27 août prochain, au Colisée. Le bingo Santa Claus: 15 tours de bingo pour \$1, \$200 en prix à chaque tour. Deux tours spéciaux gratuits à \$2,000 et \$1,000 de prix. Y va-t'il y avoir du monde à ton goût?"

"C'est pour le fun. Je vais avoir le 'thrill' de dire aux gens: j'ai fait le plus gros bingo, le moins cher."



Le Soleil, André Boucher

Le roi du bingo a trouvé la formule: l'index pointé, les yeux mi-clos...

CTCUQ: hypothèse de règlement déposée sous peu

par J.-Jacques SAMSON

Le médiateur spécial dans le conflit qui oppose la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) à ses 507 chauffeurs syndiqués, M. Yvan Blain, présentera la semaine prochaine aux deux parties une hypothèse de règlement dont le rapport du premier médiateur, M. Raymond Désilets, constituera la pierre d'assise.

C'est ce qu'a laissé savoir hier, M. Blain, après que les représentants des deux parties se soient rencontrés pour la première fois depuis la mi-juin.

MM. Yvan Blain et Raymond Désilets sont les deux principaux lieutenants du

ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, en matière de relations du travail: le premier est sous-ministre chargé du dossier des relations du travail et le second, directeur du service de médiation du ministère.

Les chauffeurs avaient rejeté en assemblée générale le 5 juin dernier, le projet de contrat collectif écrit par M. Désilets. Le dossier a été confié le 8 juin à M. Blain par le ministre du Travail.

Le sous-ministre a refusé

hier de répondre à toutes les questions portant sur le contenu de l'hypothèse de règlement qu'il prépare et il s'était auparavant assuré du silence des négociateurs patronaux et syndicaux. Tous se sont rapidement éclipsés d'ailleurs devant les journalistes à la fin des rencontres.

M. Blain écarte aussi les allusions à un refus possible de la solution qu'il proposera pour mettre un terme à la grève déclenchée le 29 janvier. "Quand je fais cela, c'est toujours accepté!" a-t-il rétor-

qué. Il s'est empressé d'ajouter que sa réputation était une blague. Mais le ton d'y était pas.

Les chauffeurs de la CTCUQ pourraient donc fort bien être appelés en assemblée générale, mercredi ou jeudi prochain, le jour même de leur huitième mois de grève, ce qui ne manquerait pas d'avoir un effet psychologique sur plusieurs.

M. Blain a confirmé hier

qu'il avait soumis oralement, il y a quelques jours, trois avenues de règlement aux parties mais qu'aucune n'avait été retenue. La brève rencontre de médiation qu'il avait convoquée n'aura donc servi qu'à apporter quelques précisions techniques au rapport Désilets, endossé par la CTCUQ, de l'avis de M. Blain, même si la commission de transport maintient ses positions sur l'étalement de la période de probation des

chauffeurs comme alternative à son projet d'embauche d'occasionnels.

Les chauffeurs pour leur

part étaient insatisfaits des hausses salariales proposées, de la formule d'indexation des salaires et de l'oubli

par le médiateur Désilets de leur revendication sur une réduction des heures de travail.

JOUEUR DU CAMPÉUR

25 AOÛT

Parc Jellystone
Camping Yogi L'Ours
Ste-Geneviève de Batiscan
Pour renseignements: (418) 362-2508

JEUNES GENS! JEUNES FILLES! ADULTES!

COURS DU JOUR OU DU SOIR

COURS COMMERCIAL BILINGUE

Matières à votre choix:

- Anglais
- Arithmétique
- Dactylographie
- Français
- Comptabilité
- Sténographie

COURS COMMERCIAL SPECIAL

Option: Auxiliaire commerciale
SECONDAIRE III ET IV

Certificat du ministère de l'Éducation

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU INC.

475, de la Canardière, Tél.: 524-3215

• Essai de 15 jours gratuits. • Prêts sans intérêt

Bureau: 9h a.m. à 8.30h p.m.

POUR LE JOUR OÙ

L'HUILE

VIENDRAIT À MANQUER...

Faites que votre fournaise à air chaud fonctionne aussi à l'électricité.

- Un simple élément suffit
- Une double sécurité en résultat
- GUILLLOT vend et installe ces éléments qui rendent possible le chauffage à l'huile ou à l'électricité à partir d'un même système.

Informez-vous: 661-9211

GUILLLOT

CHEFS D'ENTREPRISES

André Filion Normand Paquette Pierre Pinard

FAISONS CONNAISSANCE

Nous sommes une banque de ressources humaines et financières au service des gens d'affaires de la région. Donnez-nous un coup de fil ou venez nous rencontrer pour discuter de vos projets.

SERVICES FINANCIERS

- prêt à terme
- capital de risque

GESTION-CONSEIL

- consultation
- information
- formation en gestion

BF **BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**

925 Chemin St-Louis, QUÉBEC (418) 681-6341

Président du conseil et Éditeur
Jacques-G. Francoeur
Redacteur en chef et Éditeur adjoint
Claude Beauchamp

Président et directeur général
Paul-A. Audet
Directeur de l'information
Claude Masson

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition
Marcel Pélipin

Propos déplacés de Marois

En décidant de déménager son siège social à Toronto, la Sun Life Insurance Company s'est infligé elle-même une sévère punition économique, puisque son volume d'affaires au Québec n'a cessé de diminuer depuis l'annonce tapageuse de son départ.

D'après le vice-président et directeur général des opérations canadiennes de la compagnie, M. Taylor Bradbury, le volume des ventes au Québec en 1979 est inférieur à celui de 1978, lequel était déjà de 30 pour 100 inférieur à celui de 1977. Dans une entrevue accordée au quotidien Le Devoir, le dirigeant de Sun Life reconnaît que la décision, prise en mars 1978, de déménager le siège social à Toronto est à l'origine des difficultés de la compagnie et parle même d'erreur.

Sur un plan très pratique, la bravade de la Sun Life lui a coûté la somme rondelette de \$3 milliards en perte de volume d'affaires.

Sans qu'il n'y ait eu de boycottage organisé, les Québécois n'ont pas tardé à manifester concrètement leur désaccord avec l'attitude cavalière de ce géant de l'assurance et lui ont tout simplement coupé les vivres. D'où l'obligation où se trouve la compagnie d'investir de lourdes sommes en publicité pour se refaire une réputation et une clientèle au Québec.

Dans ce contexte les récents propos attri-

bues au président de Pratt and Whitney de Longueuil, M. Donald C. Lowe, frôlent l'indécence, s'il les a effectivement tenus. M. Lowe en effet se plaint à son tour du contexte linguistique et de la politique fiscale du gouvernement et menace de créer de nouveaux emplois à l'extérieur de la province si les Québécois ne rentrent pas dans le rang.

Cette attitude ressemble à s'y méprendre à l'arrogance des administrateurs de la Sun Life et sont d'autant plus provocateurs que cette firme américaine bénéficie depuis plusieurs années de subventions fédérales qui proviennent directement de la poche des contribuables canadiens, y compris des travailleurs du Québec.

Le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, n'a pas tardé à réagir. Qualifiant les propos de M. Lowe de chantage, M. Marois a carrément dénoncé l'attitude de Pratt and Whitney, qui vient d'annoncer le transfert en Ontario de quelque 300 emplois bien rémunérés au sein de son service d'ingénierie.

Si on peut comprendre l'agacement des ministres devant des attitudes qui cadraient mieux dans un contexte colonial, on peut quand même s'inquiéter des conséquences d'écarts de langage qui n'arrangent rien. Le premier devoir

du gouvernement, quelles que soient les causes des différends qui l'opposent à l'entreprise privée, c'est d'abord de résoudre les problèmes au lieu de les aggraver. Ce genre de dénonciation à l'emporte-pièce ne peut que provoquer la firme de Longueuil, plutôt que de l'amener à reconsidérer sa politique de fuite à l'ouest.

Dans l'affaire de la Sun Life, M. Parizeau a lui aussi réagi vivement, mais par la suite son attitude plus conciliante eut pour effet d'enrayer un mouvement de mauvaise humeur qui gagnait l'ensemble du milieu de la finance. M. Marois devrait davantage s'inspirer de cet exemple et tenir compte de sa responsabilité de ministre, avant d'ajouter de l'huile sur le feu. Si Pratt and Whitney doit demeurer au Québec, aussi bien faire en sorte qu'elle s'y sente à l'aise.

Ni les dirigeants de la Sun Life ni le ministre Parizeau ne se sont grandis il y a deux ans en engageant une stérile joute verbale qui s'est traduite par un ralentissement des affaires et un pourrissement du climat économique. Le cas de Pratt and Whitney n'est pas différent. Cette entreprise commet peut-être des erreurs et ses dirigeants ont peut-être un comportement provocant, mais est-ce une raison suffisante pour qu'un ministre se laisse emporter et tienne des propos chargés d'émotivité et de rancœur?

L'objectif de tous les Québécois demeure la création d'une société stable, juste et progressiste. Pour y parvenir, il ne suffit pas d'accabler d'injures ceux qui doutent de la justesse du projet gouvernemental ou de prêter des intentions vicieuses aux dirigeants d'entreprises qui aimeraient que rien ne change. Il faut avant tout se remettre constamment à l'ouvrage pour arrondir les angles, clarifier les objectifs, convaincre les récalcitrants, atténuer le choc de projets qui apparaissent trop radicaux.

Un minimum de retenue s'impose en ces circonstances pour éviter que de simples propos prennent des proportions incontrôlables. Qu'ils soient d'accord ou non, le gouvernement et l'entreprise privée sont forcés de s'entendre au Québec et de trouver des moyens de traverser avec le minimum d'accrochages la période politique tendue que nous vivons. La Sun Life a appris à ses dépens qu'elle ne pouvait jouer impunément avec les sentiments des Québécois. M. Lowe l'apprendra aussi, s'il opte vraiment pour la confrontation. Mais entre-temps, le devoir d'un homme public comme M. Marois, c'est d'abord de faciliter les relations entre l'entreprise et le gouvernement et non de creuser davantage le fossé. Sa colère exagérée ne fait de bien à personne et cause beaucoup de tort à beaucoup de monde.

Marcel PÉPIN

L'opinion des lecteurs

Le vandalisme n'est pas nécessaire

Aux techniciens de Bell Canada

Croyez-vous que le degré de légitimité de vos revendications exige que vous vous abaissez à commettre des actes qui frisent la barbarie car le mot vandalisme, à mon point de vue, ne fait pas le poids dans les circonstances présentes.

On est loin d'un programme radiophonique dont le thème était le civisme est une foule de petites choses. Il ne faut pas se surprendre non plus de vos gestes lorsque l'on a connu tout récemment la grève qui privait nos malades de soins infirmiers adéquats.

Je remarque depuis quelques

années qu'il existe une relation très étroite entre les moyens de revendication employés et le degré d'instruction de groupes revendicateurs. En effet, plus le groupe représente dans son ensemble un degré de scolarité avancée, plus les moyens employés pour revendiquer sont revolutants.

Est-ce être anti-syndical que de préférer l'ordre au désordre, le respect de la propriété au saccage, la justice à l'injustice? Vous criez d'une part pour obtenir des droits et d'autre part vous sappez ceux de vos semblables qui paient pour un service normal.

Ceux parmi vous qui n'approu-

vez pas les actes de vos confrères, faites donc pression auprès de vos dirigeants syndicaux, lesquels semblent se laver les mains comme Pilate.

Les lois ouvrières, ne sont pas faites, autrement il n'y aurait pas de conflits, néanmoins elles vous donnent les outils nécessaires pour revendiquer honnêtement.

Je souhaite que ce conflit se règle bientôt à la satisfaction de tous les groupes concernés par la voie normale de saines négociations.

Un abonné.

Leandre Faguy
Sillery, Québec

L'avortement: signe de châtiement

En lisant la lettre de Vincent Brousseau, président du Front commun pour le respect de la vie, j'ai repris espoir et je reconnais qu'il y a encore des hommes remplis de courage et de compréhension, doués aussi d'une intelligence droite, prenant la défense de la bonne cause. Bravo messieurs.

Car après avoir pris connaissance tout dernièrement des lettres pour la demande de l'avortement à en faire dresser les cheveux je devrais dire et qui acceptaient l'avortement comme un besoin essentiel, c'était à en donner mal au cœur. Non! Je ne me prends pas pour Dieu le Père, mais je connais par cœur les commandements de Dieu et ça ni vous ni moi ne pourrions en aucun temps les changer. Ce ne sont pas des suggestions,

j'ai bien dit "commandements" et le 5e dit ceci: tu ne tueras point. C'est assez clair. Je serai probablement qualifiée de simpliste, ça ne m'empêchera pas de dire la vérité qui n'accomode que si peu de gens.

L'avortement prémédité, qu'il soit thérapeutique ou non, est tout simplement un meurtre. C'est le geste le plus grave qui soit posé pour attenter à la vie. Une vie humaine c'est sacré parce qu'elle est voulue par Dieu dès sa conception et à partir de cet instant nul n'a le droit d'en disposer comme bon lui semble. Porter en soi un enfant, peu importe l'espèce, il est à l'image du Christ et c'est un don de Dieu qui n'est pas donné à tous. Protégeons l'enfant, même le plus petit, Dieu en fera merveille. Il le fera grand. Que celui qui a des

oreilles entende et voit avec les yeux du cœur. Dans l'Évangile, il est écrit: "Celui qui se servira de l'épée périra par l'épée". Comment peut-on éprouver un peu de sérénité avec le désir au cœur d'éliminer un petit être sans défense.

J'espère une chose: que ceux qui sont en charge de cliniques d'avortement y pensent sérieusement avec un cœur d'enfant et une âme d'adulte. Puisse le sens humain, chrétien, se placer au cœur de son devoir.

Yvonne Gaudreau
Montmagny

Comment se venger de la CTCUQ?

Depuis bientôt 9 mois, plusieurs centaines de milliers d'usagers de la CTCUQ sont privés d'un service tout à fait légitime: le transport en commun. Cette grève a évidemment dérangé plusieurs personnes, notamment les personnes âgées, cependant la population de Québec s'est débrouillée comme elle a pu et aujourd'hui, après 9 mois de grève, on commence à s'habituer.

Puisque les parties patronale et syndicale ont pris la décision de se soumettre à l'arbitrage du public, le public devrait aussi se foutre et de

l'administration Pelletier et des chauffeurs. BOYCOTTONS LES AUTOBUS dès la reprise du travail. Un boycottage massif de la population envers ceux qui se moquent de nous depuis si longtemps serait la seule réponse possible aux affronts subis ces derniers temps. Après tout, cette nous a montré que l'on pouvait se passer d'autobus.

Boycottons la CTCUQ dès la reprise du travail.

Pierre Turgeon
Étudiant, Québec

Explications du Bureau des véhicules

Dans votre édition du mercredi 25 juillet 1979, vous avez publié un article intitulé "Les lenteurs du B.V.A., 2e couplet". Cet article se rapportait au cas de M. Roland Breton qui avait attendu de longs mois avant d'obtenir le remboursement de ses plaques d'immatriculation qu'il avait retournées au Bureau des véhicules automobiles.

Comme le cas de M. Breton n'est pas isolé, il m'apparaît utile d'apporter les commentaires suivants:

Le Bureau des véhicules automobiles émet plus de quatre millions de plaques d'immatriculation par année dont près d'un million sont délivrées par la poste. Il arrive inévitablement que des milliers de plaques nous sont retournées pour toutes sortes de raisons par le service postal. La raison la plus fréquente est une adresse inexacte.

Dans ce cas nous n'avons pas d'autre alternative que d'attendre que le citoyen se manifeste afin que nous puissions recommuniquer avec lui à son adresse exacte.

Il arrive également, que des plaques nous sont retournées sans explication; dans ce cas nous les classons attendant encore ici, que le citoyen se manifeste et nous fasse connaître ses intentions. Le cas de M. Roland Breton tombe dans cette catégorie; sa plaque nous fut retournée par le service postal sans explication jointe. Nous avons donc dû attendre que M. Breton communique avec nous.

Toutefois, comme M. Breton est d'une patience remarquable, il a attendu plus de huit (8) mois avant de communiquer avec nous. Sa plaque fut reçue à notre Bureau le 24 mai 1978 et sa lettre le 16 janvier

1979. Le mois de janvier coïncide avec la période intensive de renouvellement des plaques et que des centaines de milliers de lettres nous arrivent à ce moment; cela explique qu'à cette date nous n'avons pas pu répondre immédiatement à M. Breton.

Nous avons encore plusieurs centaines de plaques reçues par la poste sans lettre d'accompagnement. Si d'autres lecteurs se trouvent dans la situation de M. Breton, nous les prions de faire preuve de moins de patience et de communiquer avec nous rapidement afin de voir leur demande de remboursement traitée adéquatement.

Le Directeur général du Bureau des véhicules automobiles
Ghislain K. Laflamme, avocat
Sous-ministre adjoint



Manque de courtoisie à la Price de Chandler

M. le gérant

Usine Gaspesia
Division de Price Brothers
Chandler, Qué.

Je reviens d'un voyage extraordinaire de 23 jours en Gaspésie, avec mon épouse et mes deux enfants, consacré entre autres aux visites de parcs, musées, églises, usines, et j'en passe. J'avais promis à mes enfants une visite à votre usine de pâtes et papiers.

Au kiosque d'information touristique de Chandler le 14 août, on me remit un feuillet pour me rendre, via la rue Commerciale, vers l'usine de papiers Gaspesia,

bien indiquée au centre du feuillet. Cette usine domine la ville à partir d'une colline, comme l'Acropole au milieu d'Athènes, ou comme les églises dans les villages québécois, sauf que l'usine est clôturée, et je crois, barbelée. Un garde, matriçule no 6277, faisant le guet à une petite porte, nous dit: "Pas de visite avant cet après-midi (il était 11h30) et pas d'enfants de moins de 12 ans". Nous retournons à notre auto. Une idée me vint: communiquer avec le gérant de l'usine.

Je revins seul vers le garde. Il me déclare: "Le gérant est à Terre-Neuve aujourd'hui". "Et alors, son assistant?", dis-je. "Il n'est pas ici", répondit le garde. "Qui gère l'usine présentement?", demandai-je. Le garde me déclara d'un air menaçant: "Fly immédiatement ou on va faire ton affaire à toi" (sic). Ce que je fis, car seul, sans témoin, avec un tel individu, il n'y a aucune chance à prendre. Toutefois, je pris le numéro matriçule.

Durant mes 45 ans, j'ai visité une pléthore d'usines dans tous les domaines; j'ai même assisté à une opération chirurgicale! J'ai discuté avec des colonels réactionnaires et des révolutionnaires, des premiers ministres et des ministres. Jamais je n'ai eu une telle réception, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Europe, en Afrique ou en Asie.

Je veux bien croire que vous ayez de fidèles employés bien dressés (sous-entendu prêts à tout). Je n'en doute point. Car si vos robots agissent ainsi avec un visiteur, que peut-on penser de vos relations avec vos employés... Je croyais que les conditions de 1846 étaient changées, lorsque Price Brothers, comme à peu près tous les employeurs de l'époque, pouvait régner en roi-nègre dans une république de bananes, à preuve cet extrait de mémoire, reproduit ci-dessous:

"Mémoire pour la discipline des chantiers."

Une amende de 5 \$, par jours chômes, maladie, etc. Les provisions qui seront données pour les chantiers seront du pain, des biscuits, du lard, du poisson et des pois. J'espère que tout le monde sera content de cette nourriture. Je n'ai jamais promis rien de plus. Tout homme qui désobéira aux ordres ou ne donnera pas satisfaction sera congédié immédiatement et il n'aura pas un seul sou de ses gages, vu qu'il aura manqué de remplir les conditions de son engagement. Je veux qu'il soit bien entendu que tout accommodage, soit de harnais, sleigh, mémoires, emmener des haches, etc., seront faits le soir après la journée faite (...). Le temps du travail sera du petit jour le matin jusqu'à la nuit. Il faudra que les hommes partent du chantier avant le jour, afin d'être rendus à leur ouvrage aussitôt qu'il fera assez clair pour travailler et ils ne laisseront pas l'ouvrage avant qu'il fasse trop noir pour pouvoir continuer (...). Chaque homme se fournira de hache à ses propres frais."

(Mémoire écrit par un contremaître de William Price, en 1846).

5 valaient environ \$1.20.

L'âge de 12 ans n'est qu'un critère purement arbitraire, peut-être même à l'encontre des droits de la personne. Vous auriez pu juger du sérieux de nos enfants. Ils ont déjà à leur crédit des visites industrielles: usines d'avionnerie, de fabrication de tuyaux d'acier, de scieries, de chapeaux, de mines, de très nombreux musées, au Québec, en Ontario et aux États-Unis, incluant Washington, en plus de celles faites cet été. De plus, ils fréquentent, à Montréal, une école-atelier où les enfants réalisent de

multiples projets, notamment ceux de connaître les procédés de fabrication. Dans les usines de 1800, ces mêmes enfants n'étaient pas trop jeunes pour être exploités comme travailleurs. En cette Année de l'enfant, faudrait-il charger l'État de veiller à ce que ces mêmes usines commencent à jouer un rôle social et ouvrent leurs portes dans le but d'instruire?

La productivité est importante, mais la formation des citoyens futurs aussi, qui par leurs expériences d'aujourd'hui développent leurs connaissances pour demain.

Tel est en résumé ce que j'aurais dit au gérant, si on m'en avait donné l'occasion, et nous aurions pu échanger. D'autant toutefois de la liberté d'action de ce même gérant, j'envoie copie de cette lettre au président du conseil de la compagnie à Québec.

Antoine H. Gauvin
Montréal

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS
647-3223

REDACTION
647-3394

Tricofil, entreprise "privée... et collective"



Un homme, un vote...

□ Il y a quelques jours à peine l'entreprise autogérée Tricofil connaît de nouvelles difficultés. M. Yvon Valcin, économiste et conseiller à la direction générale de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, se penche sur le phénomène de l'autogestion. Il base son analyse sur des rencontres avec des dirigeants d'entreprises autogérées et des leaders socio-économiques lors d'un voyage qu'il effectuait en Yougoslavie en 1970 alors qu'il occupait la fonction d'économiste à la CSN. Les propos qui suivent n'engagent que l'auteur du texte.

-Fin

Entreprise autogérée, coopérative de production et projets populaires

Du point de vue de la propriété du capital, une entreprise coopérative peut être considérée — comme d'habitude — comme une "entreprise privée collective" dont le fonctionnement au niveau des décisions et de la participation des apporteurs de capitaux (sociétaires) est toutefois plus démocratique que celui de l'entreprise privée classique (un homme, un vote dans la coopérative par opposition au vote proportionnel à l'apport de capital dans l'entreprise privée).

Toutefois, considérée sous l'angle des relations de travail et des rapports hiérarchiques internes, i.e. de la structure du pouvoir à l'intérieur de l'entreprise, et en faisant bien sûr abstraction de l'idéologie coopérative, l'entreprise coopérative n'est essentiellement pas différente de l'entreprise privée ou encore de l'entreprise publique en économie libérale. Elle l'est encore moins dans les cas où, en raison d'une certaine taille, de certains impératifs d'efficacité pour faire face à la concurrence agressive de l'entreprise privée dans certains secteurs (assurances, banques, agro-alimentation, etc.) et de la complexité technico-administrative des décisions quotidiennes et stratégiques à prendre, elle doit faire appel à une quinquillerie technique et une technocratie de plus en plus sophistiquées.

Cette ressemblance entre la coopérative, l'entreprise privée et l'entreprise publique, fonctionnant en contexte d'économie libérale, correspond d'ailleurs, à tort ou à raison, à la perception qu'en ont les employés des coopératives au moment des tensions découlant de la négociation des conditions de travail.

On n'a qu'à lire attentivement les succulentes pancartes des piqueteurs sur le trottoir d'une coopérative en grève ou en lock-out !

De plus, l'autogestion d'une entreprise coopérative par les travailleurs qu'elle emploie, pour qu'elle soit réelle et effective, ne pourrait s'exercer qu'au détriment des droits des sociétaires et de la gérance payée pour les représenter et pour les défendre, puisqu'elle transférerait le pouvoir de décision de l'assemblée générale des sociétaires à l'assemblée générale des employés ou de leur syndicat, chambardant ainsi les bases et les données actuelles de la démocratie coopérative !

Face à cette similitude entre l'entreprise coopérative et l'entreprise privée ou publique en économie libérale, où le rapport de pouvoir à l'intérieur de l'entreprise est en fonction directe et à l'avantage de la propriété du capital ou d'un mandat de gestion confié à ses représentants, la coopérative de production, où le capital est possédé par les travailleurs sociétaires, se présente comme l'unique exception, le seul type d'entreprise où, capital et travail se confondent, les travailleurs sont leurs propres patrons propriétaires.

C'est en somme l'autogestion dans sa version la plus complète et la plus parfaite. La coopérative de production se différencie ainsi de l'entreprise autogérée yougoslave où le capital est de propriété publique et sociale. Idéologiquement, c'est dans la formule de la coopérative de production que, mentionnée antérieurement, la parenté étroite, l'intimité historique entre l'idée autogestionnaire et la volonté ouvrière de supprimer la souveraineté du capital et d'échapper à l'oppression patronale sous toutes ses formes (privée, publique, technocratique et même coopérative) trouve son illustration la plus concrète. "Nulle part, l'intégration des travailleurs à l'entreprise n'est réalisée à ce point", constate George Lasserre.

Ce sentiment d'appartenance et de solidarité, cette identification totale de son sort à celui de son entreprise permettent

au travailleur sociétaire de prendre à cœur l'avenir de l'entreprise, de s'imposer une certaine autodiscipline au travail, de consentir à certains sacrifices surtout dans la période initiale (la période héroïque), où il s'avère impérieux que l'entreprise fasse ses preuves.

Formule souvent privilégiée par les promoteurs d'initiatives populaires, la coopérative de production, dans sa finalité idéologique, dans sa structure, dans ses problèmes, dans son fonctionnement interne et dans le comportement et les aspirations de ses travailleurs sociétaires, fournit un modèle de référence pour l'analyse des projets populaires, dont elle n'est qu'une variante. En raison de la parenté étroite entre la coopérative de production et l'entreprise autogérée, l'analyse du fonctionnement de la première s'applique à toutes fins pratiques également à la seconde.

La coopérative de production se retrouve très rarement — et ceci vaut également pour les projets populaires en général — sous la forme pure, où l'identité serait totale et parfaite entre capital et travail tant au niveau de la propriété qu'à celui de la gestion directe et effective de l'entreprise. Plusieurs facteurs entrent ici en ligne de compte, notamment : a) l'incapacité financière des travailleurs sociétaires et promoteurs d'assurer seuls le financement des initiatives populaires; b) l'impréparation relative des travailleurs associés en matière de gestion technico-administrative d'entreprise, indépendamment de la "compétence fondamentale" potentielle de quelques-uns qui n'ont pas eu l'occasion de la faire valoir ou la mettre à l'épreuve; c) la composition hétérogène de la main-d'œuvre utilisée par l'entreprise, quant à sa participation au capital social.

Effectivement, dans le capital social de la coopérative de production et des projets populaires en général, un certain nombre de sympathisants de l'idéologie ouvrière et coopérative (coopératives déjà existantes, organisations syndicales, promoteurs "professionnels" de projets populaires) souscrivent un certain nombre d'actions ou même accordent une subvention pure et simple au projet pour contribuer à son démarrage, épaulant ainsi cet effort de prise en charge de leur sort économique et social par des travailleurs.

Plusieurs initiatives populaires (Tricofil, Cabano) ont été au Québec le produit de campagnes de souscriptions intensives appuyées concrètement par des têtes d'affiche de certains milieux artistiques, politiques, syndicaux et coopératifs, et l'occasion de manifestations de solidarité avec les promoteurs.

Ainsi, tout en gardant les principes coopératifs d'une voix par sociétaire et de la répartition des bénéfices, le cas échéant, au prorata du capital votant souscrit, le contrôle effectif de la gestion de la coopérative ouvrière de production ou d'une initiative populaire quelconque ne peut être assuré que par la limitation du nombre de sièges que les sociétaires non travailleurs peuvent occuper au conseil d'administration ou encore par la possession exclusive des actions votantes par les travailleurs sociétaires.

Dans le cas de certains projets "populaires" entrepris au Québec dans le secteur forestier, sous la pression tenace de la population locale désireuse de la marginalité économique ou celle de travailleurs menacés de perdre leur emploi à cause d'une fermeture imminente de leur usine, comme Cabano, Tembec, ou Samoco avant son acquisition récente par Rexfor et à sa vente à des intérêts privés, la population locale est amenée à souscrire au capital-actions pour contribuer à la promotion de projets visant à stimuler ou protéger l'activité économique dans la région, en transformant sur place la matière lignieuse en pour créer de nouveaux emplois (Cabano, Samoco) ou encore pour maintenir et sauver des emplois existants (Tembec).

Malgré ces manifestations tangibles de solidarité à l'égard des coopératives de production et des initiatives populaires, la disponibilité insuffisante de capitaux oblige souvent les travailleurs à prendre des risques relativement lourds en mettant à contribution leurs épargnes personnelles, ou en empruntant leur part de contribution au capital-actions ou encore en acceptant de très fortes diminutions de salaire ou en renonçant à des augmentations ("la période héroïque"), souvent dans des secteurs exposés à la marginalisation industrielle (textiles, vêtements) et à une concurrence extrêmement rude ou encore dans des usines condamnées à la désuétude technologique ou encore accusant une rentabilité insuffisante (cas de Tembec et de Tricofil) aux yeux de leurs propriétaires.

En second lieu, l'impréparation relative des travailleurs associés et des promoteurs des initiatives populaires, conjuguée avec les difficultés des secteurs industriels ou des usines où ces initiatives voient

généralement le jour, et la complexité des problèmes à résoudre et des décisions à prendre, les a obligés soit à faire appel à des compétences technico-administratives qui ont tendance à prendre par la force des choses le haut du pavé dans le projet, soit à subir des compromis idéologiques entre leurs objectifs (création ou protection d'emplois) et le "purisme populaire" de leurs initiatives, en s'associant à des groupes privés capitalistes qu'ils ont censés combattre (Tembec, Cabano, Samoco avant son acquisition par Rexfor) à l'intérieur d'un partenariat qu'il ne contrôle pas ou encore à payer très cher, comme dans le cas de Tricofil (termes et conditions du bail de location de l'usine), les conséquences financières, douloureuses de décisions douteuses explicables par cette impréparation ou cette inexpérience relative.

La nécessité de recourir à des compétences "étrangères" au projet ou même indifférentes à l'idéologie coopérative, ouvrière ou "populaire" se fera sentir particulièrement au moment d'une expansion nécessaire de l'entreprise, entraînant fatalement la complexification des tâches de gestion et fera apparaître, à défaut d'un recours à des compétences extérieures, une technocratie ouvrière et coopérative en provenance de la base, par un processus de sélection naturelle des travailleurs associés les plus doués en matière technico-administrative. Selon George Lasserre, cette démocratie interne de l'entreprise devient à ce moment élective:

"Elle repose sur la confiance dans les administrateurs et le directeur qui sont choisis de façon intuitive (avec la tentation du choix à l'ancienneté), puis jugés sur les résultats qui ont une grande autorité. Mais les coopérateurs apprécient bien d'être informés, consultés, de pouvoir dire son fait au directeur sans risquer la porte et pensent pouvoir discerner assez vite une mauvaise direction pour y mettre le holà".

Enfin, l'expansion de l'entreprise ou même un surplus temporaire d'activités peut amener les travailleurs associés et la direction de l'entreprise à augmenter le nombre d'employés. Sachant que "bon nombre d'ouvriers redoutent le risque d'entrepreneur, préférant le type de sécurité que donne le salariat", cette main-d'œuvre additionnelle venant prêter main-forte aux travailleurs associés peut bien préférer un statut de simple employé dans l'entreprise à celui de sociétaire faisant ainsi des travailleurs sociétaires de véritables patrons.

D'une certaine importance, cette main-d'œuvre additionnelle non sociétaire et non participante au capital social et par conséquent aux décisions dans l'entreprise peut même opter pour la syndicalisation, donnant ainsi à l'entreprise une configuration populaire relativement complexe. On pourrait mentionner ici, en guise d'illustration, le cas de Samoco, antérieurement à son acquisition par Rexfor, où seulement 30 pour 100 des 250 employés avaient souscrit au capital-actions à titre d'actionnaires d'Intrafor qui représentait le capital populaire à l'intérieur d'un partenariat tripartite composé de Chibougamau Lumber (groupe privé, 29 pour 100 des actions votantes) de Rexfor (12 pour 100) et d'Intrafor (29 pour 100). Ces employés actionnaires faisaient d'ailleurs partie d'un syndicat au même titre que les autres.

On admet généralement que travaillant pour des travailleurs associés, les travailleurs non sociétaires, surtout quand la coopérative de production ou toute autre entreprise populaire est encore de faible dimension, peuvent jouir de conditions de travail moins aliénantes que dans l'industrie privée; mais ce n'est pas nécessairement automatique que le coopérateur patron ou que "l'employeur populaire" soit un employeur modèle. Au contraire, la fragilité même de ces initiatives populaires est une contrainte additionnelle à la pratique de certaines vertus patronales.

Les leçons à tirer

A la lumière de l'analyse de l'idée autogestionnaire à travers l'évolution de la pensée ouvrière, enrichie d'une expérience empirique et concrète en cours en Yougoslavie depuis trente ans, l'autogestion n'apparaît être essentiellement autre chose qu'un mode particulier de relations de pouvoir et de travail à l'intérieur d'une entreprise... une formule de gestion d'entreprise accordant théoriquement aux travailleurs la responsabilité ultime des décisions et faisant disparaître la subordination hiérarchique du travail au capital ou à la technocratie qui le représente.

"Le pouvoir aux travailleurs", tel est, appliqué à l'entreprise, le slogan qui semble définir le mieux la substance théorique de l'autogestion.

Mais, en pratique, la dynamique même de l'entreprise, surtout d'une certaine taille, en complicité avec sa situation objective (complexité et multiplicité des

problèmes à résoudre et des défis à relever, voire des miracles à accomplir, situation financière, état de son équipement technique, qualification de la main-d'œuvre, etc.), avec les exigences d'un management efficace de même qu'avec des données concrètes de l'environnement socio-économique dans lequel elle doit oeuvrer (état de la concurrence, dimension du marché, exigences technologiques de l'industrie, idéologie des rapports de travail prévalant dans le milieu, etc.), cette dynamique semble sécréter naturellement des anticorps nuisibles à l'application intégrale de l'autogestion et susceptible de transformer l'antagonisme capital-travail de l'entreprise privée et publique et même coopérative en économie libérale en antagonisme entre dirigeants et exécutants dans l'entreprise autogérée, dans la coopérative de production et dans toute initiative populaire s'y apparentant ou s'en inspirant.

De plus, l'idée autogestionnaire en elle-même de même que l'idéologie ouvrière sous-jacente à maintes initiatives populaires mises en chantier au Québec et ailleurs ne saurait effacer certaines réalités objectives d'une usine ou d'un secteur industriel.

Par exemple, le caractère autogéré de Tricofil ne change absolument et concrètement rien dans la situation financière objective de l'usine et de l'industrie du textile et du vêtement.

Au contraire, pour que l'autogestion, en tant que formule de gestion d'une entreprise, parvienne à mettre en jeu et canaliser positivement la volonté et la détermination des travailleurs autogestionnaires, il importe que ces derniers et les "dirigeants" qui les encadrent et les conseillent en soient bien conscients, pour ne pas identifier la gestion d'une entreprise à l'autogestion d'une illusion.

Ceci ne constitue toutefois pas un jugement de valeur sur Tricofil, ni une négation des effets galvanisateurs de l'autogestion sur la discipline, le moral et le rendement des travailleurs autogestionnaires, surtout si, avant l'implantation de la formule autogestionnaire, l'usine en question affichait un taux de production faible, dû essentiellement à des conditions de travail aliénantes.

De plus, si l'autogestion en tant que mode de relations entre le capital et le travail dans l'entreprise, ne saurait en soi et à elle seule, changer radicalement les données objectives de la situation d'une usine ou d'un secteur industriel, elle est encore moins en mesure d'assurer une capacité "managériale et entrepreneuriale" aux travailleurs qui décident de prendre en charge une usine menacée de fermeture ou aux promoteurs d'un nouveau projet populaire, quelle que soit la formule d'organisation retenue: coopérative de production, société incorporée, ou entreprise autogérée.

Les travailleurs nantis d'un talent congénital de gestionnaire ou, pour reprendre l'expression de Daniel Chauvey, d'une "compétence fondamentale" en matière de gestion d'entreprise, n'en ont pas hérité de l'autogestion comme telle et ces derniers, les circonstances ou la nécessité aidant, finiront par se hisser à la direction de l'entreprise et lui imprimeront fort heureusement la marque de leur leadership, mettant ainsi certaines sourdines à l'autogestion pour faire face à des réalités économiques, financières, industrielles concrètes et objectives.

Toutefois, incarné par une élite ouvrière ou par une technocratie recrutée à l'extérieur de l'entreprise, le leadership dans l'entreprise autogérée ou dans une coopérative de production ou dans un autre type de projet populaire risque de s'exercer de façon moins autocratique. Par exemple, faisant face à des reconversions et changements technologiques devenus nécessaires, les transformations se feront à la limite, malgré la résistance naturelle au changement ou aux conséquences du changement, mais certainement en tenant compte de considérations humaines...

Toutes ces considérations permettent d'établir que:

1— gérée selon les normes et exigences intégrales de l'autogestion, à contre-courant de l'orthodoxie prévalante, l'entreprise autogérée, la coopérative de production ou toute autre entreprise populaire s'en inspirant dans son mode de gestion et dans sa structure de pouvoir interne ou de relations entre le "capital et le travail", aura certainement des difficultés à survivre dans une société elle-même non autogérée et hostile à "l'hérésie autogestionnaire" en économie libérale.

Ceci n'invalide aucunement la nécessité de la lutte permanente des travailleurs pour la conquête de leur dignité et contre les situations humainement aliénantes dans l'entreprise de quelque type que ce soit, tant par voie syndicale que par celle des réformes que les citoyens progressistes arracheront de haute lutte au système

socio-politique dont l'entreprise se reproduit, reflète et véhicule les valeurs fondamentales ou encore par voie de réformes que le système imposera à l'entreprise dans son propre intérêt, "pour se sauver lui-même".

2— il serait tout aussi irréaliste de croire que dans une société libérale caractérisée par la récurrence périodique du test électoral et à la subordination hiérarchique du travail à la propriété du capital, directement ou par délégation de pouvoir, le pouvoir politique même incarné par un parti social démocratique ou même franchement socialiste, pourrait instaurer l'autogestion dans l'entreprise publique sans changer préalablement les bases même de cette société libérale;

3— à moins qu'il ne s'agisse d'une coopérative de production, l'entreprise coopérative (coopératives de consommation, coopératives agricoles, caisses d'épargne et de crédit, etc.) n'est compatible avec l'autogestion qu'au détriment des droits légitimes des sociétaires;

4— dans une société libérale, la coopérative de production s'identifie à l'entreprise autogérée, non pas juridiquement, mais quant à la responsabilité ultime et théorique des décisions ou encore quant au rapport entre le capital et le travail à l'intérieur de l'entreprise. Cette considération vaut également pour tout projet populaire motivé par les mêmes finalités;

5— sauf dans le cas d'une très petite entreprise, l'entreprise autogérée ou la coopérative de production subira toujours l'influence voire le leadership d'une certaine technocratie, ouvrière venant de la base à partir d'une sélection ascensionnelle des travailleurs sociétaires les plus doués en matière technico-administrative ou recrutée à l'extérieur;

6— dans la mesure où sa finalité ultime est de valoriser l'élément humain dans l'entreprise, le défi de l'autogestion ou de tout projet populaire consistera à trouver les moyens de l'autogestion ou de tout projet populaire consistera à trouver les moyens de donner voix au chapitre aux travailleurs sans hypothéquer pour autant l'efficacité de la gestion, à trouver et à maintenir en somme un équilibre entre les finalités économiques de la gestion d'une entreprise et ses finalités sociales et humaines;

7— malgré les difficultés immenses auxquelles elle devra nécessairement faire face en économie libérale, l'autogestion ouvrière d'une entreprise, au même titre que la coopérative de production, demeure possible.

Mais il n'y a pas lieu d'attendre des miracles d'une entreprise autogérée simplement parce qu'elle est autogérée, qu'elle s'appelle Tricofil ou autrement; car enfin de compte, c'est la compétence technico-administrative des managers et des promoteurs d'un projet "populaire" ou non, l'existence d'un marché solvable, la situation du secteur en cause, la disponibilité de ressources humaines et financières et de multiples autres facteurs, qui déterminent la viabilité d'un projet et non pas son caractère populaire ou autogestionnaire.

C'est avec ces données à l'esprit qu'il faut analyser objectivement le dossier Tricofil. Sinon, on risque fort d'hypothéquer l'avenir et de ternir l'image des projets populaires dans une société qui tend naturellement à les considérer comme autant d'hérésies à l'orthodoxie socio-économique dominante.

En particulier, il faut éviter de voir, à travers certaines interrogations pertinentes, que le projet soulève des attitudes négatives à l'égard de Tricofil.

"Somme toute, la thèse de Galbraith sur la technocratie exposée dans Le Nouvel État Industriel, dans la mesure où elle est valable, s'applique aussi bien à l'entreprise privée que publique et coopérative d'une certaine taille et opérant dans un environnement socio-économique quelconque, qu'il soit de type libéral ou de type socialiste. L'apparition de la nouvelle classe technocratique composée en partie des ouvriers "fondamentalement" doués en matière de gestion, ayant la haute main sur l'entreprise "autogérée" en Yougoslavie est une nouvelle confirmation empirique de cette thèse que trente années de pratique autogestionnaire n'ont pas réussi à démentir.

George Lasserre, *Travailleurs et consommateurs comme entrepreneurs, in L'Entreprise et l'Économie du XXe siècle*, François Bloch-Lainé et Allii, Presses universitaires de France.

Voir Yvon Valcin, *"La Politique Économique du MTF"*, Vers une social-démocratie forestière, Québec, décembre 1975.

Aucune des initiatives "populaires" qui ont vu le jour dans le secteur forestier ne se serait concrétisée sans l'intervention de Rexfor et de groupes privés formant avec les groupes populaires promoteurs de ces initiatives de partenariats tripartites associant gouvernement, capital privé et capital populaire. Voir au sujet des problèmes que posent ces partenariats tripartites aux groupes populaires: Op. cit., Yvon Valcin.

George Lasserre, op. cit.

Cette situation archi-particulière de relations de travail n'a duré malheureusement que l'espace d'un matin, Samoco ayant connu la faillite après un an et demi environ d'opérations pour des raisons tout à fait étrangères aux relations de travail dans l'entreprise (mévente des copeaux due à une grève dans l'industrie des pâtes et papiers, effondrement du marché du bois d'œuvre dû à la chute de la construction domiciliaire au Canada et aux USA) Rexfor a dû donc ramasser cette faillite en faisant l'acquisition intégrale de Samoco, avant que cette expérience "populaire" n'ait eu le temps d'être vécue concrètement. Samoco a été par la suite liquidée par Rexfor à des intérêts privés.

Cette opération n'est possible qu'à long terme et suppose que ce parti gagne plusieurs élections successives, malgré ses hérésies socialistes.

Pour bientôt?

Un contraceptif en aérosol pour madame et monsieur

ERRATA

Veuillez noter que des erreurs se sont glissées dans notre annonce parue hier, le 22 août, en page E-15 de ce journal.

Vous auriez dû lire:

BAS-CULOTTE STEINBERG (au lieu de Shalimar et Chorine). Grandeurs et couleurs au choix. 74¢ et 89¢ pièce.

DISQUE POUR ENFANTS avec histoire française DE GOLDORACK. \$5.99 pièce (au lieu de \$6.59)

Nous regrettons vivement les inconvénients que ces erreurs auraient pu vous causer.

STEINBERG



ELVIS
Sa vie
Sa carrière
Ses films
Ses disques
Ses fan clubs

...C'est celui qui, même après sa mort survenue prématurément le 16 août 1977, à l'âge de 42 ans, est toujours vivant.

Je désire recevoir...exemplaire(s) du livre "Le roi du rock" à \$2
Nom:
Adresse:
Ville: Code postal:
Prov:
Chèque ou mandat à l'ordre de Télésol Inc.
Case postale 1050, succursale Anjou, Montréal (Qué.)
H1K 4H2

par Claude TESSIER

Une méthode de contraception par voie nasale sous forme d'aérosol pour homme et pour femme figure parmi les sujets importants discutés, ces jours-ci, à l'université Laval où sont réunis 700 scientifiques, des Nord-Américains surtout, qui font des recherches dans le domaine de la reproduction animale et humaine.

La nouvelle approche, sur laquelle les scientifiques fondent beaucoup d'espoir, consiste à administrer par voie nasale une hormone analogue à celle que fabrique normalement le cerveau et qui s'appelle LHRH. Par des techniques chimiques, on réussit à fabriquer des analogues de cette hormone qui sont 500 fois plus puissants que l'hormone naturelle.

Au départ, on croyait qu'avec ces analogues de la LHRH, on pourrait traiter facilement les cas d'infertilité chez l'homme et la femme, souligne le Dr Fernand Labrie qui préside le programme du congrès de la "Society for the Study of Reproduction". Mais le pourcentage de succès a été relativement faible.

Par contre, les expériences menées au Laboratoire d'endocrinologie moléculaire de l'université Laval, chez des rats mâles ou femelles, ont démontré que l'administration de doses légèrement trop élevées de ces analogues de la LHRH entraînait une inhibition marquée (ralentissement ou arrêt) des fonctions de l'ovaire et du testicule. Chez la femme, ce traitement cause de l'infertilité et même provoque l'avortement alors que, chez

le mâle, le même traitement bloque la fonction des spermatozoïdes et des hormones sexuelles mâles.

Les observations du CHUL ont fait l'objet d'études cliniques à l'hôpital de l'Enfant-Jésus et à l'hôpital St-François-d'Assise. Elles ont démontré le même effet inhibiteur des fonctions sexuelles chez l'humain.

L'administration par voie nasale d'un agoniste de la LHRH cause l'apparition des menstruations. A Québec, l'administration de ce contraceptif s'est faite une fois par mois, tandis qu'à l'hôpital universitaire d'Uppsala, en Suède, on en a fait l'administration tous les jours. Les scientifiques discutent de ces derniers points et conservent l'espoir qu'on a une nouvelle approche physiologique de la contraception. En effet, la chute de la formation de progestérone et l'avènement des menstruations sont un phénomène naturel mensuel qui n'est avancé que d'un ou quatre ou cinq jours, par l'administration de ce produit.

Chez l'homme, on assiste à une diminution importante de la formation des hormones sexuelles mâles. On y voit là une autre approche dans la contraception chez l'homme quand les autres tentatives de contraception réversible ont échoué.

De plus, l'administration intranasale d'analogues de la LHRH pourrait servir de nouvelle forme de traitement dans les maladies qui dépendent d'une trop grande sécrétion d'androgènes (hormones sexuelles mâles). On mentionne le cancer de la prostate et l'adénome hyperplasique de la prostate.

En étudiant les fonctions de la reproduction, les chercheurs ont donc trouvé quelque chose d'important dans le contrôle de la fertilité, mais ils ont aussi constaté que la même substance, en doses très faibles et administrée selon un protocole précis, peut aider à certains cas d'infertilité. Ces doses peuvent induire l'ovulation et permettre la grossesse chez la femme et stimuler la formation des stéroïdes et des spermatozoïdes chez l'homme.

Ce que la science tente de préciser, c'est l'ouverture de cette fenêtre étroite que constitue l'hormone en question; elle peut parfois résoudre des cas d'infertilité mais, administrée en doses légèrement trop élevées, elle peut devenir un contraceptif.

Les moyens actuels de contraception (la pilule par exemple) ont montré une très grande efficacité, mais il y a toujours des effets secondaires. Les chercheurs tentent de mieux comprendre les mécanismes qui contrôlent le fonctionnement normal des organes de reproduction chez l'homme et chez la femme.

Le congrès étudie aussi la différenciation sexuelle que l'on croit d'une grande importance pour la compréhension des causes de la stérilité. On veut aussi comprendre afin de pouvoir réparer les conséquences d'anomalies génétiques. Les savants font donc le point sur l'aspect "moléculaire" de la différenciation sexuelle et sur les effets de la différenciation sexuelle au niveau du cerveau et au plan psychosexuel.

LA MAISON
& te propose
INC d'être femme...

Cours de mannequins professionnels et d'hôtes d'accueil

Début: 17, 18 septembre 1979

Deux soirs par semaine pendant quatre mois, des professeurs réputés vous enseigneront la démarche, le maquillage, la coiffure, la photographie de mode publicitaire, les techniques du défilé classique et moderne, la façon de présenter les collections.

ELLE vous ouvre les portes sur une carrière fascinante. ELLE est une école unique en son genre et la plus importante agence d'hôtes et de mannequins professionnels à Québec.

Cours de personnalité féminine (pour dames)

Début: 25, 26, 27 septembre 1979

1 cours par semaine - 11 semaines - Jour ou soir

Cours de charme et maintien

(pour 14 à 16 ans)

Début: 2 octobre 1979

1 cours par semaine - 10 semaines

Cours de maquillage personnalisé

Début: le 1er octobre 1979

Un soir par semaine pendant 6 semaines

Pour renseignements: 529-2141

Francine Lortie, directrice

Ecole professionnelle reconnue par le

ministère de l'Éducation

Permis d'enseignement professionnel

(secondaire, adultes) No 669513

Permis de culture personnelle, No 669513

1039, Des Érables

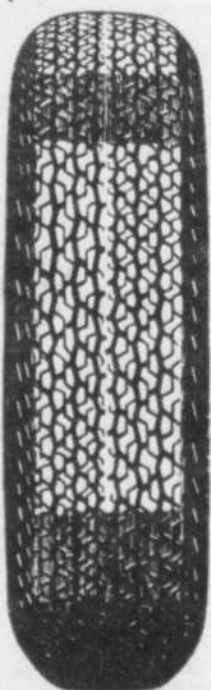
Québec G1R 2N1

LA MAISON
& INC
Ecole/Agence
de mannequins professionnels
et d'hôtes d'accueil

Firestone
C'EST BIEN PLUS QUE DES PNEUS

GARANTIE VALABLE DANS
TOUT LE PAYS SUR: RÉGLAGE DU
TRAIN AVANT/ENTRETIEN DES FREINS/
AMORTISSEURS/MISE AU POINT/BATTERIES

LE BON ACHAT DU MOIS
VENTE DE PNEUS RADIAUX
FIN DE L'OFFRE: 25 AOÛT 1979



721

**RADIAL
CEINTURÉ
D'ACIER**
FLANC BLANC



A l'achat d'un train de quatre pneus 721 radiaux ceinturés d'acier, et après paiement de l'équilibrage des quatre roues et du réglage du train avant, vous recevez une carte qui vous donne droit aux services d'entretien sans frais de Firestone. Cette carte est valable dans tout magasin Firestone ou chez tout marchand participant, au Canada, affichant le panneau "721".

VOICI LES SERVICES SANS FRAIS QUE VOUS OBTENEZ:

- Vérification du réglage du train avant tous les 8,000 kilomètres et, s'il y a lieu, réglage du train avant, sans frais.
- Équilibrage des roues tous les 8,000 kilomètres, s'il y a lieu, sans frais.
- Permutation des pneus tous les 8,000 kilomètres, s'il y a lieu, sans frais.

DIM.	PRIX COURANT	PRIX DE LA VENTE
BR78/13	57.50	55.80
CR78/14	72.40	62.30
DR78/14	75.65	64.90
ER78/14	78.85	67.90
FR78/14	83.90	72.20
GR78/14	90.60	77.90
HR78/14	97.35	83.70
GR78/15	95.50	82.20
HR78/15	101.65	87.50
JR78/15	105.85	91.50
LR78/15	120.00	99.50

• Vérification de la pression de gonflage à la demande, sans frais. Avec les pneus radiaux, il est essentiel de maintenir les pneus à la pression correcte pour en obtenir le maximum d'usage et de sécurité.



**RADIAL
DLC**

Pneu conçu pour résister aux chocs et aux crevaisons tout en offrant douceur de roulement et long millage. Semelle à cinq nervures et lamelles.

Profondes fentes d'adhérence. Carcasse radiale à deux plis, plus deux ceintures stabilisatrices. FLANC BLANC

PRIX DIM. COURANT	PRIX DIM. COURANT
BR78/13 57.00	HR78/14 57.80
DR78/14 61.30	FR78/15 66.00
ER78/14 64.05	GR78/15 68.25
FR78/14 66.30	HR78/15 75.20
GR78/14 68.90	SEMI-OR

CAVALLINO

RADIAL CEINTURÉ D'ACIER. Construit avec notre câble d'acier spécial 7+2+1 qui en fait un pneu sûr. FLANC BLANC

PRIX DIM. COURANT	PRIX DIM. COURANT
155R/13 54.30	
165R/13 59.95	
175R/13 63.45	
175R/14 67.05	
165R/15 73.20	

Magasins **Firestone**
Place Fleur de Lyn Québec
8885, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg
(à l'intersection de l'autoroute 40)
200, rue Saint-Jean-Baptiste Rimouski, Qué.
529-4111 727-0940 724-2531



SPECTACLES LABATT SUR LA PLAZA



20h: défilé de mode

Jeudi, 23 août

20h30

JEAN LAPOINTE

Holiday On Ice

Jeudi, 23 août 20h15

**LE SALON
DU BLACK JACK**

Plus de 20 tables de Black Jack
Vous y retrouverez
l'atmosphère de Las Vegas
et de Monaco

**Holiday
On Ice**

Toujours au prix
populaire de \$1.00

**Exposition et
jugement
d'animaux**
Concours
Craven «A»
d'attelles
de chevaux

L'Auto-Expo
4 voitures neuves
à gagner
\$1.00 le billet
8 billets
pour \$5.00

LE CARROUSEL
70 manèges
Plus qu'à La Ronde
et au Parc Belmont
réunis
Système de billets
universels \$0.20 l'unité
livret
de 10 unités \$1.75
livret
de 30 unités \$5.00

Expo-Québec
du 23 août au 3 septembre
au parc de l'Exposition provinciale de Québec



Cré René

C'est ce midi que le premier ministre a inauguré, officiellement, la 68e d'Expo-Québec. La cérémonie s'est déroulée au pavillon central... juste en face du Pavillon des arts où se trouve, cette année, le Salon de black-jack.

Hier midi, tous les scribes se demandaient donc si le premier ministre qui est renommé pour un joueur de cartes fort habile, ne préférerait pas, à tout prendre, inaugurer plutôt le Salon de black-jack.

Au moment où ces lignes sont écrites, il est trop tôt pour connaître les réactions de M. Lévesque, ce midi. Traversera-t-il ou ne traversera-t-il pas? Nul ne le sait. Une chose est certaine, c'est que, si M. Lévesque se laisse tenter par le démon du jeu, le journaliste et le photographe du SOLEIL seront là pour dévoiler à l'immense majorité de la population les vices cachés de notre premier ministre. A moins que le directeur du Salon du black-jack, M. Gérald Martin, n'en profite pour baillonner la presse et le droit du public à l'information en interdisant aux photographes l'accès à son salon.



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Garanties de vos achats

Les ventes conclues lors d'une exposition agricole ou commerciale ne sont pas considérées comme des ventes itinérantes. Cela implique que le consommateur ne bénéficie pas du droit d'annuler le contrat à sa discrétion dans les cinq jours après qu'il aura reçu un double du contrat.

Cela ne veut pas dire que les ventes conclues lors de l'exposition sont malhonnêtes et que vous allez nécessairement vous faire avoir comme un oeuf. Cela veut dire tout simplement qu'il faut peut-être vous méfier davantage et qu'il ne faut surtout pas compter sur l'Office de protection du consommateur si vous vous faites bourrer comme une valise.

M. Claude Ruel, de l'Office de la protection du consommateur, est très clair sur un point: "Le commerçant qui vend ses produits dans une exposition, telle Expo-Québec, n'est pas considéré comme un vendeur itinérant et ses activités ne sont pas régies par la loi de la protection du consommateur." Point final.

Les présidents de duché

On profitera, ce soir à 20h30, de la présentation officielle des duchesses du 26e Carnaval pour présenter également au public, les présidents de duché du Carnaval de Québec.

Le président de duché qui, bénévolement, assume un rôle essentiel dans les rouages du Carnaval de Québec en planifiant la journée la plus importante du Carnaval (la soirée de la bougie) est malheureusement, comme tous les autres présidents et bénévoles de tous les comités, ignoré de la presse et, partant, de toute la population.

Ce sont: Michel Rodrigue, de Télé-Capitale, pour le duché de Cartier; Bob Fleming, de la Papeterie Reed, pour le duché de Champlain; Richard Moisan, de la Braserie Molson, pour le duché de Frontenac; Louis Martel, de Yellow Transport, pour le duché de Laval; Denis Simoneau, de CFLS, pour le duché de Lévy; Serge Ferland, de Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau et Ass., pour le duché de Montcalm, et Richard Powers, de la compagnie Assurance-Vie de Montréal, pour le duché de Montmorency.

La journée des enfants

Demain (vendredi, le 24) et vendredi prochain, le 31 août, sont des journées réservées particulièrement aux enfants.

Premièrement, les enfants de moins de six ans seront admis gratuitement sur les terrains d'Expo-Québec et, deuxièmement, ils se verront permettre l'accès à une

vingtaine de manèges qui leur seront réservés moyennant seulement un coupon, entre 11h et 16h.

Il s'agit bien sûr des petits manèges pour les petits enfants et non des grands manèges pour les grands enfants. Les adolescents auront leur tour le 28 août, mardi prochain.

Les duchesses du 26e Carnaval de Québec

Les sept duchesses du Carnaval de Québec et leurs présidents de duché ont fait, hier midi, leur première "sortie" officielle de la saison. Elles se sont d'abord rendues à l'hôtel de ville rencontrer le maire Jean Pelletier, lui-même un ancien président du Carnaval de Québec.

Puis elles ont été présentées aux membres de la presse québécoise, au Palais central du parc de l'Exposition de Québec. C'est la deuxième année consécutive que le Carnaval de Québec agit de la sorte. Les années précédentes, il fallait souvent attendre les premières neiges avant d'apercevoir les duchesses. Le Carnaval profite ainsi de toute la publicité qui entoure Expo-Québec pour faire penser aux Québécois que l'autre grande attraction de l'année à Québec est déjà en marche et que le train file bien.

On se souviendra que la campagne de recrutement lancée le 1er juin dernier s'est terminée le 6 juillet; 201 candidatures furent retenues parmi lesquelles 39 finalistes ont été sélectionnées par un premier jury. Sept candidates, parmi ces dernières, furent par la

suite, choisies duchesses du Carnaval de Québec 1980 par un deuxième jury présidé par une ancienne duchesse, Lorraine Côté-Maheux.

Pour la troisième année consécutive, Mme Lise Tranchemontagne

sera la dame de compagnie des duchesses. Ces sept charmantes jeunes filles ainsi que leur président de duché seront présentées officiellement au public ce soir, à 20h30, sur la plaza, en face du Pavillon central à Expo-Québec.



Le Soleil, André Boucher

Les duchesses pour 1980

De gauche à droite, sur la première rangée: Renée Lorrain, âgée de 21 ans, étudiante, duchesse de Champlain; Louise Fournier, âgée de 21 ans, agent de voyage, duchesse de Lévy; et Marthe Langlois, âgée de 24 ans, agent de bureau, duchesse de Frontenac. Sur la seconde rangée, dans le même ordre: Sylvie Duplain, âgée de 22 ans, étudiante, duchesse de Laval; Lynda Ouellet, âgée de 20 ans, esthéticienne, duchesse de Montmorency; Sylvie Bilodeau, âgée de 20 ans, téléphoniste-réceptionniste, duchesse de Cartier; et Andrée Turcotte, âgée de 21 ans, hôtesse, duchesse de Montcalm.

Programme

CE SOIR

- 19h45 — Courses sous harnais à l'Hippodrome (\$1)
- 20h00 — Spectacle sur la plaza
- 20h00 — Défilé de mode
- 20h00 — Présentation des duchesses du Carnaval
- 20h00 — Spectacle de Jean Lapointe
- 20h15 — Holiday on Ice au Colisée (\$1)

DEMAIN

- 09h00 — Jugement des moutons Hampshire, au Pavillon de la jeunesse
- 10h30 — Jugement des moutons Suffolk, au même endroit
- 11h00 — Ouverture des manèges
- 11h00 — Ouverture des pavillons
- 12h00 — Ouverture du Salon de black-jack
- 13h00 — Jugement des moutons Oxford, au Pavillon de la jeunesse
- 14h00 — Jugement des moutons Dorset, au même endroit
- 15h00 — Jugement des moutons Corriedale, au même endroit
- 16h00 — Jugement des moutons Shropshire, devinez où?
- 20h00 — Concours d'attelage de chevaux de trait et de poneys, au Pavillon de la jeunesse
- 20h00 — Défilé de mode sur la plaza
- 20h00 — Spectacle de Claude Landree, sur la plaza
- 20h15 — Holiday on Ice, au Colisée (\$1)

Chicago

Qu'est-ce?

Boutique Chicago est un nouveau concept de boutique masculine, où vous pourrez trouver toute une gamme de vêtements sport d'allure chic et personnalisée. Boutique Chicago n'est pas une mercerie, même si vous y retrouverez des blazers et habits d'allure sportive, car nous avons plus que cela. Il faut voir tout ce que vous pourrez y trouver!

Pour qui?

Boutique Chicago a été créée pour tous ceux qui désirent une allure sportive et "jeune homme". C'est donc à vous de choisir si nous correspondons à vos goûts et désirs.

Où?

Boutique Chicago ouvre son premier magasin à Place Cartier au Mail St-Roch (ancien magasin Pollack). Vous y retrouverez une boutique unique par son ambiance, son décor et la courtoisie du personnel.

Quand?

Boutique Chicago accueillera sa clientèle dès 9h, le jeudi matin 23 août 1979. Il nous fera plaisir de vous servir.

Boutique

Chicago

725, rue St-Joseph est, Québec

CHEZ
FOURRURES

Premont

VENTE
AOÛT
EN
FOURRURES

Manteaux de vison ou fourrures à long poil.

Voici quelques exemples:

- Vison ranch, pleines peaux, très élégant, ceinture à la taille \$1,990
- Vison multicolore, garni de renard norvégien \$2,090
- Vison pastel foncé, coupe très recherchée \$2,490
- Vison blanc et brun "Finn Jag", garni de renard teint brun \$2,490
- Vison "stencil" ocelot, allure jeune et soignée \$2,790
- Vison naturel demi-sang, collier tailleur, coupe pyramide \$3,590
- Vison acajou ultra-chic, femelles, collection "Givency" \$3,590
- Vison perle naturel, le summum de l'élégance \$4,790
- Vison Lunarine, deux tons, revers tuxedo, "exclusivité" \$4,990
- Vison lavande, collier tailleur, manches cloches, coupe Empire \$6,890
- Manteaux en sections de loup, très en vogue pour la jeune fille \$790
- Manteaux en flancs de loup, alliant chaleur et confort \$1,290
- Manteaux en regard des Prairies, taille Empire, motif "chevrons" \$2,090
- Manteaux en coyote naturel, très recherchés \$2,090
- Manteaux en loup naturel du Montana, pleines peaux \$2,690
- Manteaux en regard norvégien, motifs "chevrons" \$2,690
- Manteaux en chat-lynx naturel, pour la jeune élégante \$3,690

COMME BONI D'ETE CHEZ PREMONT:

- | | | |
|---|------------------|-------------|
| • Manteau vison naturel "Finn Jag" | Régulier \$4,895 | 1/2
PRIX |
| • Manteau vison pastel garni de vison perlé | Régulier \$5,595 | |
| • Manteau vison demi buff naturel allongé | Régulier \$5,095 | |
| • Manteau chat sauvage naturel allongé | Régulier \$2,695 | |
| • Manteau mouton de Perse champagne garni de renard | Régulier \$2,195 | |
| • Manteaux de rat musqué naturel | Régulier \$1,995 | |



les FOURRURES

Premont INC.

LUNDI, MARDI,
MERCREDI, SAMEDI
DE 9h30 À 17h00
JEUDI ET VENDREDI
DE 9h30 À 21h00.126, RUE ST-JOSEPH EST
524-3641

- Plans de paiement très avantageux
- Mise de côté

faits divers

Gilles Gagnon reconnaît avoir poignardé une femme à Beauport

par Guy DUBE

"Je te reverrai, mon h... T'as pas le droit de tuer ce qui m'appartient."

Les veines gonflées de rage, les poings fermés et qui frappaient contre une chaise, les yeux rougis par le chagrin et par la haine, un adolescent de 14 ans, Carl Neilon, n'a pas ménagé ses mots, hier après-midi, à l'endroit de celui qui venait d'avouer avoir poignardé mortellement sa mère, le 30 juillet dernier, à Beauport.

Escorté par deux policiers, le présumé assassin, Gilles Gagnon, 41 ans, n'a pas bronché en entendant ces menaces.

Le coronar Maurice Lagacé venait de le tenir criminellement responsable de la mort de Mme Thérèse Bilocq, 39 ans, tuée de plusieurs coups de couteau dans son appartement du 69, Xavier-Giroux, à Beauport, vers 19h le 30 juillet. Mme Bilocq était la mère du jeune Carl Neilon.

La confession de Gagnon a été

fort simple: "On est revenu à la maison. On s'est couché tous les deux sur le lit. On discutait de projets, comme d'aller à Montréal. Et, pour des raisons que je ne connais pas encore, je me suis levé, j'ai pris un couteau dans la cuisine et je l'ai frappée à la poitrine..."

Puis la peur l'a pris et il s'est sauvé en emportant un marteau avec lui. "Il y avait du monde autour du bloc, j'avais peur qu'on saute sur moi..."

Gagnon a précisé au coronar que Mme Bilocq et lui avaient ingurgité cinq pots de bière dans une brasserie, dans la journée. Puis il a ajouté qu'il prend beaucoup de tranquillisants, chaque jour, sur prescription de psychiatres qui le suivent depuis 15 ans.

Il a déclaré avoir déjà fait deux stages de trois mois à la clinique Roy-Rousseau pour troubles psychiatriques.

Les faits

Bien que le motif du crime n'ait pas été expliqué au coronar, cer-

tains faits ont été apportés par les différents témoins entendus hier.

Un autre fils de Mme Bilocq, Steve, 12 ans, a témoigné à l'effet que Gagnon avait déjà battu sa mère, antérieurement. Steve a d'ail-

leurs été le dernier à la voir avant les événements.

Gagnon lui a remis \$5 pour aller au magasin. A son retour, la mère de Steve baignait dans une mare de sang, dans un appartement situé juste au-dessus, soit celui de Mme Liliane Ouellet.

Mme Bilocq s'était en effet enfuie de son appartement, après avoir été blessée par le couteau, et avait réussi à se rendre jusque chez Mme Ouellet.

Mme Ouellet et sa fille Johanne ont précisé au coronar que Mme Bilocq "avait un trou entre les seins" et était ensanglantée lorsqu'elle frappa à la porte.

Elles ont aussitôt appelé la police et les ambulanciers ont conduit la victime à l'hôpital de l'Enfant-Jésus où elle mourait deux heures plus tard d'une hémorragie intra-abdominale. Elle avait en outre le foie et des vaisseaux lacérés.

Gagnon devait comparaître, aujourd'hui, en Cour des sessions de la paix, sous une accusation de meurtre.



Le Soleil, Gilles Lafond

Gilles GAGNON

Pour un chausseur Savage,
les pieds d'enfants,
c'est une question de taille.

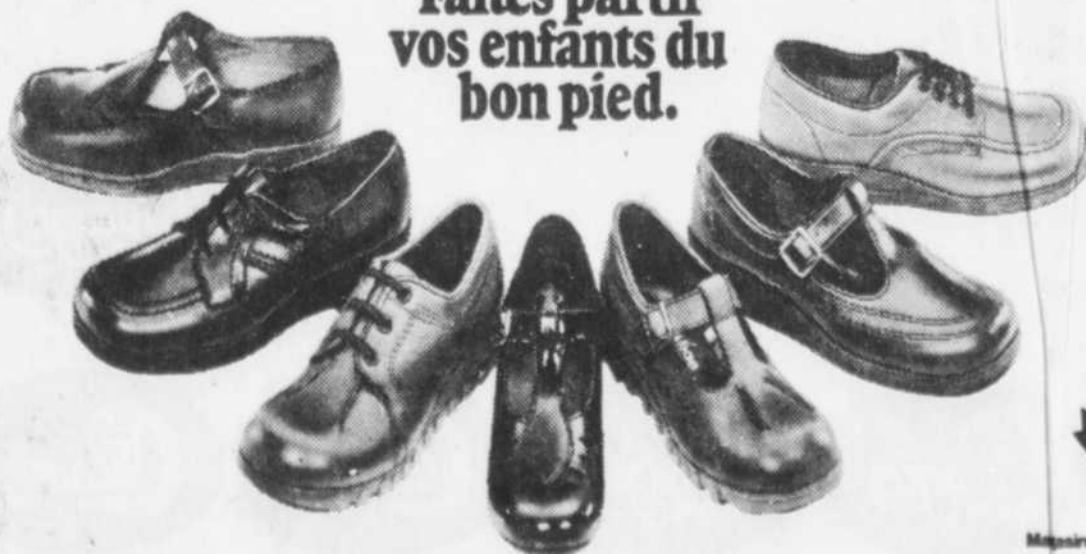
Bien chausser des pieds qui grandissent, c'est une question de taille... car pour que les os et les cartilages se développent normalement, il est essentiel d'avoir une chaussure qui offre à la fois confort et support.

C'est pourquoi, chez Savage, nous passons un temps infini à concevoir des chaussures d'enfants. De plus, chaque paire est traitée Saviged, qui procure une fraîcheur hygiénique durable.

De plus, les marchands de chaussures Savage passent autant de temps à choisir à bonne pointure de souliers d'enfants que le temps que nous mettons à les fabriquer... ceci afin qu'ils aient des chaussures aussi belles que confortables.

La prochaine fois que vous désirerez acheter des chaussures d'enfants, consultez un chausseur Savage... car pour lui, comme pour vous, les pieds de votre enfant, c'est une question de taille.

savage
Faites partir
vos enfants du
bon pied.



Massimons à la canadienne

faits divers et justice

Elle fait libérer son frère

Une jeune femme a obtenu la libération de son frère, hier, après avoir pris l'engagement de l'héberger chez elle, de s'assurer du respect des conditions imposées par le juge Louis Carrier, et d'avoir, ainsi que son époux, déposé un cautionnement de \$10,000.

Le prévenu, âgé de 19 ans, a été accusé en Cour des sessions de la paix, au palais de justice de Qué-

bec, sous 21 chefs d'accusation de vols, la plupart par effraction. Son procureur, Me Guy Roy, du bureau de l'aide juridique, a informé le juge que le prévenu avait été entraîné par des complices plus âgés et qu'il avait bénéficié d'une libération moyennant un cautionnement à Sherbrooke et à Saint-Georges de Beauce.

Me Germain Martin, procureur du ministère public, a soumis au

juge qu'il serait utile de laisser le jeune homme en liberté de façon à constater si sa conduite pouvait s'améliorer.

La sœur de l'accusé, une jeune femme de 23 ans, ainsi que son mari, tous deux en chômage, ont témoigné qu'ils consentaient à l'accueillir chez eux. Il devra d'ailleurs y demeurer de 23h à 7h tous les jours, à l'exception des quelques jours d'Expo-Québec où il doit

travailler avec son père, de même qu'avec sa sœur et son beau-frère.

Il devra également se présenter à la sûreté municipale à tous les 15 jours.

Le juge a fixé le cautionnement à \$10,000, pouvant être souscrit par la sœur et le beau-frère, reconnus par le juge comme personnes solvables.

Le comte de Montebello:
marque son billet
de 6/36
avec son épée

La seule loterie où vous choisissez
vous-même vos numéros

(((6/36)))

SHAINO'S

PLACE CARTIER au
MAIL ST-ROCH
725, St-Joseph est

GRANDE OUVERTURE SOLDE DE CUIR ET DE FOURRURE

Jusqu'à **50%** DE RABAIS

Marchandise en cuir

HOMMES

Veste sans manches en cuir	Rég. \$49.00	\$24 ⁵⁰
Veston en cuir	Rég. jusqu'à \$150.00	\$99 ⁰⁰
Coupe-vent en cuir	Rég. \$199.00	\$99 ⁵⁰
Manteau long en cuir	Rég. \$299.00	\$199 ⁰⁰
Manteau d'hiver 3/4 en cuir	Rég. \$199.00	\$99 ⁵⁰
Manteau court en cuir	Rég. \$149.00	\$109 ⁰⁰
Manteau court en cuir plongé	Rég. jusqu'à \$219.00	\$179 ⁰⁰
Chemisier en cuir	Rég. \$185.00	\$92 ⁵⁰
Manteau court en peau de mouton	Rég. \$299.00	\$199 ⁰⁰

DAMES

Manteau long en cuir avec col de fourrure	Rég. \$279.00	\$139 ⁵⁰
Manteau long en cuir plongé	Rég. \$299.00	\$199 ⁰⁰
Veston en peau de porc	Rég. jusqu'à \$119.00	\$79 ⁰⁰
Veste sans manches en cuir d'agneau	Rég. jusqu'à \$79.00	\$49 ⁰⁰
Coordonné de cuir suède et tissu	Rég. jusqu'à \$299.00	\$149 ⁵⁰
Manteau court en cuir	Rég. \$119.00	\$79 ⁰⁰
Manteau long en peau de porc	Rég. jusqu'à \$275.00	\$137 ⁵⁰
Sac à main en cuir	Rég. jusqu'à \$60.00	\$25 ⁰⁰

Manteaux en têtes de ratons-laveurs, cols crantés en raton-laveur naturel	Rég. \$1,095 — Solde	\$899
Manteaux en sections de loup, cols crantés	Rég. \$1,295 — Solde	\$999
Manteaux en loup moyen, cols crantés	Rég. \$999 — Solde	\$749

Manteaux de loup naturel (nervuré)	Rég. \$2,695 — Solde	\$2,199
Manteaux de renard bleu (horizontal et vertical) à cols crantés	Rég. \$3,195 — Solde	\$2,499
Manteaux de raton-laveur (naturel) à col cranté à rabat, élargi	Rég. \$2,695 — Solde	\$1,999

PLACE CARTIER au MAIL ST-ROCH - 725, St-Joseph est

en cuir

blazer

la mode en
souplesse

Un cuir fin et
souple comme un
cuir de gant. Une
coupe impeccable
avec poches
appliquées et
piqures. Le
blazer dans toute
son élégance.

\$99

VESTES
POUR
DAMES

Ajustées ou
amples
Rég. \$119
SOLDE

\$79

en cuir

le trench

manteau
toute-saison

Long, élané,
une coupe croisée
élégante, le fin
du fin en vache
souple. La
fermeture-éclair
s'adapte aux
saisons. Avec
épaulettes et
bavolets
caractéristiques.

Seulement
\$199

MANTEAU
LONG EN CUIR
PLONGE
Rég. \$299
SOLDE
\$199

JUSQU'À **30%** DE RABAIS
SUR LES FOURRURES

楽しいお食事は京都へ

Des spécialistes du
steak, il y en a tant et plus.
Au Kyoto, on ajoute
un raffinement: le steak est
présenté en spectacle et
servi à la japonaise. Et la
mise en scène se fait à
votre table... aux mains
d'un chef cuisinier qui
transforme à couteaux tirés
une tendre pièce de bœuf
et des légumes bien frais
... en festin d'empereur!
Pourquoi vous
contenter d'un steak
ordinaire? Au Kyoto, on
vous l'offre "spectaculaire".
Du lundi au vendredi:
déjeuner d'affaires de midi
à 14h00.

Kyoto
GRILLADES À LA JAPONAISE

LA MAISON DU
STEAK "SPECTACULAIRE"

560, av. Grande Allée est.
en face de l'hôtel Loews-Le Concorde
Pour réserver, composez 529-6141

faits divers et justice

Le jeune enfant blessé au parc Belmont est menacé d'épilepsie

MONTREAL (PC) — La mère de Véronique Boissonnet, âgée de neuf ans, grièvement blessée, lorsque le manège sur lequel elle prenait place, au Parc Belmont, s'est brisé en pleine course, précipitant ses passagers 18 pieds plus bas, a indiqué que "c'est lorsqu'elle reprendra connaissance que l'on saura si ma fille deviendra épileptique ou non".

La fillette a subi une légère fracture du crâne, une fracture à la hanche, une autre à la jambe et une dernière au pied. "Les médecins croient qu'elle boitera toujours du pied gauche, tellement ce dernier a été brisé en 1.000 miettes. Tout le reste de son corps a aussi été gravement endommagé, mais elle pourra récupérer petit à petit, grâce à sa jeunesse et aux bons soins qu'on lui donnera". "En fait, c'est la possibilité qu'elle puisse demeurer épileptique qui me fait le plus peur. Ce n'est guère mieux que de mourir lorsqu'on devient épileptique", a souligné Mme Boissonnet qui a révélé avoir été extrêmement bouleversée par l'événement, ce qui est fort compréhensible. "Mais mon mari l'est encore davantage. On ne faisait que pleurer tous les deux et

soudain je me suis ressaisie. Après tout, il faut qu'au moins un de nous deux ait sa tête bien à lui", a-t-elle révélé.

Elle a ajouté que Véronique était allée au parc Belmont, l'année dernière, et en était ressortie avec des bleus après un tour dans le manège la "Souris folle". "Je ne voulais plus qu'elle aille à cet endroit, mais sa tante lui a offert d'y aller et j'ai finalement cédé.

Véronique est hospitalisée aux soins intensifs de l'hôpital Sainte-Justine d'où elle ne ressortira que dans une dizaine de jours. "Elle devrait se réveiller entre trois et 10 jours après l'accident et c'est à ce moment-là que l'on saura s'il reste des séquelles ou non de sa chute, à la tête", a ajouté Mme Boissonnet.

Par ailleurs, elle a révélé qu'elle et son mari avaient l'intention d'intenter des poursuites contre le parc Belmont. "Des avocats ont été consultés et le montant de la poursuite n'a pas encore été établi. Tout dépendra de l'évolution de l'état de santé de ma fille", a conclu Mme Boissonnet.

D'autre part, il a été impossible de rejoindre M. et Mme L. Kearney, parents du jeune Terence Kearney, également blessé dans le même accident. Terence, âgé de 11 ans, a été admis à l'hôpital de Montréal pour enfants. Il a subi des fractures aux deux jambes.

Le président et directeur général du parc d'amusement, M. Jacques Gauvreau, a précisé, au cours d'une conférence de presse, qu'il s'agissait du premier accident à survenir à cet endroit et dont la cause serait la défectuosité du manège.

"Notre parc a une excellente réputation", dit M. Gauvreau.

"Il y a plusieurs accidents mineurs qui surviennent tous les jours, mais à mon avis, un accident aussi sérieux que celui arrivé mardi est normalement le résultat de la négligence ou de l'imprudence des gens", a affirmé le p.d.g. du parc Belmont.

"Des ordres précis sont donnés à nos employés afin qu'ils interdisent aux personnes insouciantes ou excitées l'accès aux manèges, mais il est impossible d'avoir la main haute sur tout le monde."



Le Soleil, Clément Thibault

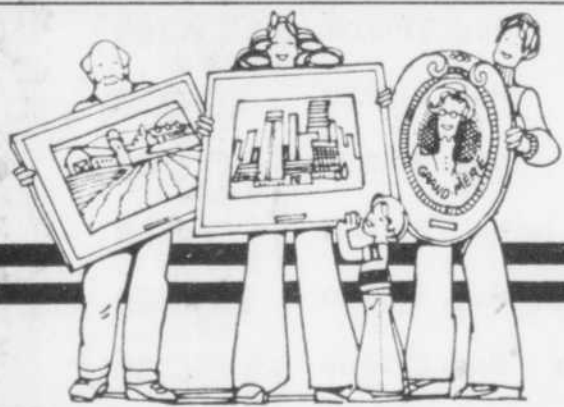
Noyé dans le parc

Un homme d'une quarantaine d'années s'est noyé, cette nuit, quand l'auto dans laquelle il prenait place a quitté la route 175 pour plonger dans un lac, à la hauteur de la Mare du Sault, au millage 20 du parc des Laurentides. Il s'agit d'un individu de Longueuil, dont la famille n'était pas encore avisée de son décès, cet avant-midi. L'accident est survenu vers 1 h, la nuit dernière. Les plongeurs ont retiré le cadavre de l'automobile immergée vers 4 h ce matin. Selon les premières constatations policières, l'automobiliste, qui voyageait seul, se serait endormi au volant ou aurait été victime d'une crise cardiaque.

Grande Vente de
LIQUIDATION
de
30% à 50%

sur toute notre marchandise en magasin

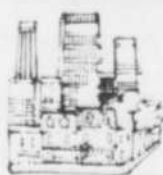
Meubles
René Dion inc.
2854, 1re AVENUE, QUEBEC



Payez-vous un p'tit voyage pas cher!

Un voyage aux 2/3 du prix avec les tarifs aller-retour 1-3 jours de VIA.

Chez VIA, les p'tits voyages, on sait qu'il ne faut pas que ça coûte cher. C'est pourquoi on vous les offre au meilleur prix possible. Vous pouvez vous payer un aller-retour 1-3 jours pour uniquement les 2/3 du prix régulier. Pas cher, n'est-ce pas?...



Un p'tit voyage à tout faire

Trois conditions de base pour en profiter:

- 1) Le prix régulier de l'aller simple en voiture-coach ne peut dépasser \$38.
- 2) L'aller peut s'effectuer tous les jours de la semaine à l'exception du vendredi, du temps des Fêtes et de la période de Pâques.
- 3) Le retour peut être entrepris n'importe quand avant minuit le 3^e jour (jour de départ non compris).

Exemples d'aller-retour 1-3 jours:

Québec/Sainte-Foy Montréal	\$17
Québec/Sainte-Foy Ottawa	\$25
Québec/Sainte-Foy Toronto	\$44

Le prix d'un aller-retour 1-3 jours s'établit de la façon suivante: prix régulier à l'aller et 1/3 du prix au retour. Vous payez donc, au total, les 2/3 du prix d'un aller-retour au tarif régulier.

Il y a toute une gamme de tarifs ÉCONO-CHOIX: les tarifs de groupe, les tarifs Sagesse, les tarifs Enfants et la carte CANRAILPASS. Pour connaître celui qui répond le mieux à vos projets de voyage et pour plus de renseignements sur les conditions à respecter, adressez-vous à un agent de voyages ou au bureau des ventes VIA.

l'invitation au voyage.



FUTURS PIANISTES

(Annonce)



Tous les enfants ne deviendront pas de grands pianistes. C'est vrai. Mais chaque enfant devrait avoir la chance de s'essayer; pourquoi ne pas donner cette chance à votre enfant? Pour quelques dollars par mois, vous pouvez faire entrer un piano Baldwin dans la vie de votre enfant... CONCERTO INC., 8500, boul. Henri-Bourassa, à Charlesbourg, et la Compagnie Baldwin mettent à votre disposition un Service de location, soit de piano, soit d'orgue.

Vous louez un piano Baldwin, l'enfant a sa chance... il s'inscrit aux cours. Si ça ne va pas, l'investissement aura été minime. Si, au contraire, votre enfant persiste, tout ce que vous avez payé en location s'achète à l'achat du piano que vous aurez déjà choisi. L'enfant a eu sa chance... il a su en tirer profit... vous aussi. Concerto Inc. vous offre les fameux orgues et pianos Baldwin, un service de location, une école de musique. Pour prendre informations: 626-3739.

INVESTISSEZ DANS LA MODE

La rentrée des coordonnés.

Nos tweeds sont parfaits pour le retour en classe. Exclusifs. Pantalons, jupes, et écharpes assorties. Polyester-laine-acrylique. Vert, prune. 4-6X; 7-14, \$6 à \$19. Blouses imprimées en polyester-coton. 4-6X; 7-14, \$20 et \$22. Rayon Enfants. Achats sur place. \$6 à \$22

HOLT RENFREW

H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

PLACE STE-FOY

Roussy et Gaumont optent pour un procès devant jury

par Guy DUBÉ

Rénauld Roussy, âgé de 20 ans, et Alain Gaumont, âgé de 26 ans, tous deux de Port-Cartier, ont opté pour un procès devant jury, hier, au palais de justice de Baie-Comeau et leur enquête préliminaire a été fixée à novembre prochain.

Devant le juge René Dionne, les deux prévenus sur qui pèse déjà une sentence de 25 ans de pénitencier pour le meurtre d'Eméric Ringuette, survenu en août 1978 à Port-Cartier, sont accusés de séquestration et d'évasion d'une garde légale. Me Pierre Michaud représente le ministère public dans cette cause.

Roussy et Gaumont se sont évadés de la prison de Baie-Comeau le 13 février dernier. Ils se sont livrés à la police de Port-Cartier, 28 heures plus tard.

A la prison de Baie-Comeau, les deux accusés avaient maîtrisé deux gardiens avec un couteau et un pic à glace de fabrication artisanale. Ils avaient pris la fuite avec la camionnette de l'un d'eux.

Tentative d'évasion

Avant-hier, les deux meurtriers ont tenté de s'évader alors qu'ils se trouvaient à bord d'un avion qui les conduisait de Québec à Baie-Comeau. Ils se sont aussi servi d'une lame de couteau et d'un pic à glace qu'ils avaient réussi à camoufler dans leurs chaussures.

Gaumont et Roussy étaient arrivés par fourgon cellulaire, de Montréal à Québec, le 9 août dernier, dans le même convoi qui avait conduit Michel Lafleur à Québec. Lafleur avait réussi à s'enfuir, après avoir maîtrisé ses deux gardiens à l'aide d'un petit

revolver de calibre 25. Par la suite, les policiers ont découvert que Lafleur avait dissimulé l'arme dans son rectum.

Vers 10h40, avant-hier, Gaumont et Roussy ont été placés dans un Cessna 411, à l'aéroport de Québec, à destination de Baie-Comeau.

Au-dessus de Rivière-du-Loup, vers 11h20, les deux meurtriers, qui étaient menottés par l'avant, se sont soudainement attaqués à deux des trois gardiens qui les accompagnaient. L'un a été piqué à l'abdomen, tandis que l'autre était blessé à une épaule, à une main et à la gorge.

La bagarre a duré deux ou trois minutes et les gardiens ont finalement eu le dessus. La Sûreté du Québec a été alertée et l'appareil s'est posé à Rivière-du-Loup où les policiers ont cueilli les deux bandits pour les ramener à Québec.

Pendant ce temps, les gardiens de prison, MM. Roger Harvey et Normand Tremblay, tous deux de Baie-Comeau, ont été traités à l'hôpital de Rivière-du-Loup, d'où ils ont été libérés quelques heures plus tard.

Chaines aux pieds

Hier matin, c'est chaînes aux pieds et menottes aux poings, selon des informations que LE SOLEIL a obtenues, que Gaumont et Roussy ont été conduits à Baie-Comeau. Avec la différence que, cette fois, c'est à bord d'un fourgon cellulaire qui, lui, était escorté par des membres de l'unité d'urgence de la SQ.

Le convoi est revenu à Québec aussitôt après la comparution. Le duo devait être accusé de tentative de meurtre et de tentative d'évasion, au palais de justice de Québec, dès aujourd'hui.

Accusation privilégiée

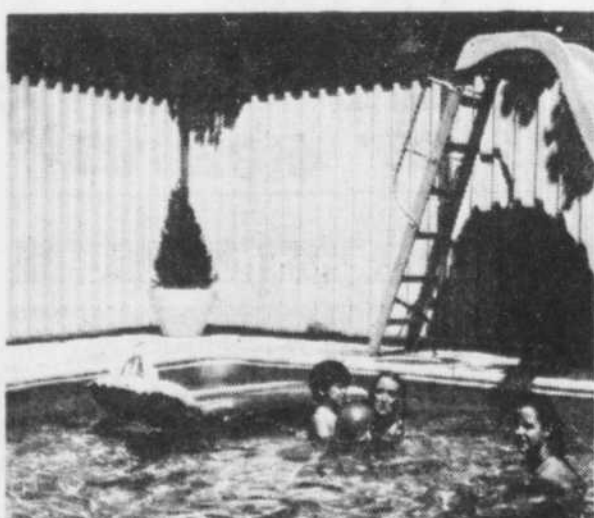
(D'après PC) — Le ministère public a décidé, hier, de procéder par accusation privilégiée contre Gilles Pimparré, âgé de 25 ans, et Normand Guérin, âgé de 26 ans, tous deux soupçonnés d'avoir jeté

deux adolescents en bas du pont Jacques-Cartier, le 3 juillet dernier. Ainsi dès demain, les deux suspects devraient enregistrer un plaidoyer.

Frost est synonyme de protection pour votre famille et votre propriété.



Maintenant, Frost vous procure l'intimité et l'esthétique tant recherchées.



La clôture à panneaux Frost est fabriquée d'acier préfini Stelcolour® et de profilés de construction galvanisés pour une meilleure durabilité.

Frost a près d'un siècle d'expérience au Québec. Notre réputation très enviable est axée sur l'intégrité, l'excellence de nos services et la fiabilité de nos clôtures.

Fiez-vous à nos professionnels pour tous vos besoins.

Estimation gratuite, sans obligation de votre part.

653-5772



DISPONIBLE DÈS MAINTENANT

Un tout nouveau compte voit le jour à la Banque de Montréal, le compte d'épargne à intérêt quotidien. Maintenant, vos intérêts sont calculés sur le solde de chaque jour à la fermeture des livres.

Si vos économies varient, ce compte est fait pour vous.

Le compte d'épargne à intérêt quotidien est un nouveau compte personnel qui peut être très avantageux pour ceux (et c'est peut-être votre cas) dont les économies varient au cours d'un mois. En effet, vos intérêts sont calculés sur votre solde de chaque jour.* Ainsi, votre argent vous rapporte des intérêts chaque jour.

C'est le compte idéal pour ceux qui font des dépôts et des retraits au cours d'un mois. Par exemple, si vous déposez une partie de votre paye au milieu du mois, le nouveau solde vous rapportera pendant le reste de ce mois.

Avec ce nouveau compte, utilisez Inter-Service.

Inter-Service vous donne accès à votre compte d'épargne à intérêt quotidien, le jour même, dans n'importe laquelle de nos 1 000 succursales au pays reliées par ordinateur. Alors, comme chaque jour compte, chaque dollar vous rapporte chaque jour.

Il n'y a aucuns frais.

Vous ne paierez aucuns frais pour votre compte d'épargne à intérêt quotidien, quel que soit le nombre de dépôts ou de retraits. Pour en savoir davantage sur le compte d'épargne à intérêt quotidien, venez nous voir à la Banque de Montréal. Nous vous expliquerons comment chaque dollar vous rapporte chaque jour!

* Vos intérêts sont calculés sur le solde de chaque jour à la fermeture des livres et sont payés deux fois par année. Aucun solde minimum requis. Disponible dans la plupart de nos succursales.



UNE INITIATIVE D'AVANT-GARDE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

AVEZ-VOUS UN MANTEAU DE FOURRURE TROP VIEUX OU DÉMODÉ?

Donnez-lui de la valeur en l'utilisant comme doublure dans la confection d'un chaud manteau d'hiver sur mesure. Venez faire votre choix parmi les nouveaux styles automne 79 en tweed, worsted ou popeline dans les tons de brun, camel, tan, vert, noir, rouge, violet, bleu royal. Tailles jusqu'à 18 ans.

SEULEMENT \$400

Léger supplément pour les autres tailles et le camel hair. Confection pour dames: \$25-4841 Local 30.

CHOIX DES PLUS NOUVEAUX STYLES AUTOMNE 1979

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

Commandez 161 pour une livraison rapide cet automne.



SERVICE PROFESSIONNEL EN CORSETTERIE CHEZ LALIBERTÉ

4 CONSEILLERES D'EXPERIENCE

Notre spécialité:
PROTHESE DU SEIN
Choix des meilleures marques:

- KNOCH en exclusivité
- AMOENA de CAMP
- TRU-LIFE de CAMP
- COMPANION AIRWAY

NOTRE DEVISE: DISCRETION ET AJUSTAGE PARFAIT

MME MADELEINE BRINDAMOUR gérante

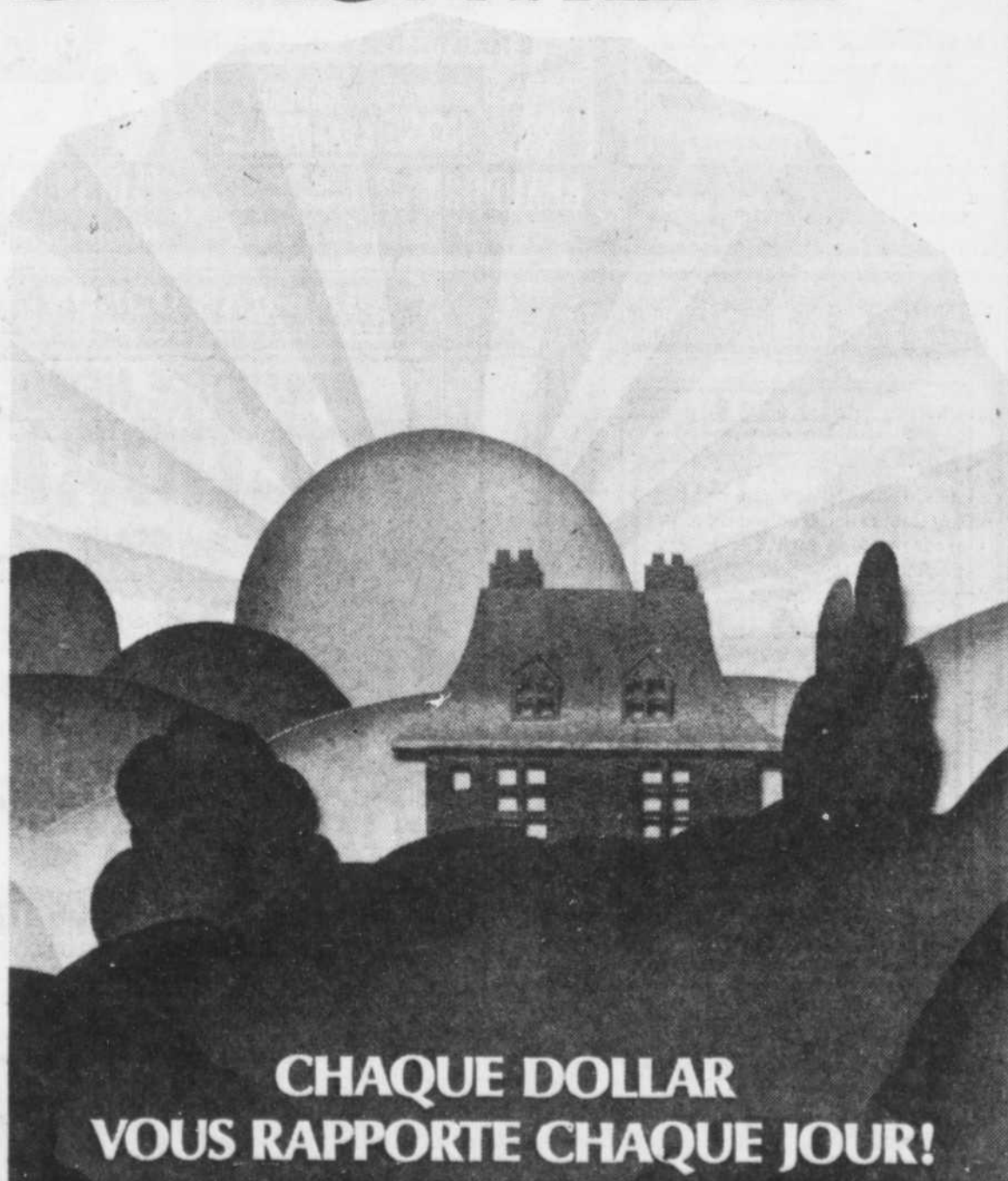
MME GÉRALDINE NOEL conseillère
MME CLAUDE DUPONT conseillère
MME MARJOLINE COUTURE conseillère

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS 525-4841

Venez voir notre vaste collection de vêtements de base, lingerie et uniformes au 2e étage. Le choix est incomparable!

laliberté
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

LE COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT QUOTIDIEN LA TOUTE NOUVELLE INITIATIVE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL



CHAQUE DOLLAR VOUS RAPPORTE CHAQUE JOUR!

Silences troublants à une journée sur l'autisme

par Anne-Marie VOISARD

Plus encore que les discussions ou les recommandations, ce sont les silences qui ont marqué, hier, une journée-reflexion sur l'autisme organisée par le Conseil régional de la santé et des services sociaux de Québec (CRSSS).

L'atmosphère était lourde. Les participants ont subi sans broncher ces longs silences, même si certains

ont dû sentir peser sur eux les regards. C'est à se demander si l'autisme, qui se caractérise par un repli sur soi et une absence de communication, n'a pas eu, hier, des effets de contagion.

Une soixantaine de professionnels représentant l'ensemble des établissements de la région qui peuvent être concernés par le problème de l'autisme avaient accepté l'invitation de Jean-Claude Lanthier et de Danielle

Larouche, les deux responsables de la journée. Il y avait aussi une douzaine de parents, tous membres de la Société québécoise pour enfants autistiques.

L'objectif de la journée était de "sensibiliser ceux qui s'intéressent à l'autisme chez l'enfant". On voulait aussi "formuler les besoins de l'enfant autistique de la région administrative de Québec".

A qui s'adresser?

Le problème, c'est qu'à la séance de clôture, il n'a pas été possible de savoir à qui formuler les besoins de ces enfants et de leurs parents. "A qui doivent s'adresser les parents? Personne ne le sait", a soutenu un intervenant sans que personne ne lui réponde véritablement. Le directeur de la planification des services sociaux au CRSSS, M. J. Henri Ouellet, a alors déclaré que la journée ne pouvait rester lettre morte, et que d'ailleurs le comité responsable de l'organisation allait poursuivre la discussion. Cependant, quand Yvon Milliard, le président de la section de Québec de la société québécoise pour enfants autistiques a demandé à M. Ouellet si les parents allaient pouvoir prendre part à cette discussion, il s'est fait répondre que la "question devra être discutée".

D'autres participants, notamment un représentant du ministère des Affaires sociales, ont voulu en savoir plus long sur les enfants autistiques de la région de Québec. "Depuis le matin qu'on parle d'autisme", a dit l'un d'eux. "On voudrait bien savoir qui sont ces enfants et où ils sont." Jean-Claude Lanthier, qui tenait le rôle d'animateur, s'est dit incapable de donner un chiffre exact. Il a noté toutefois que 37 cas d'enfants de moins de 16 ans ont été identifiés dans notre région. Yvon Milliard a dit savoir, pour sa part, qu'une enquête menée l'an dernier en Ontario a permis de dénombrier 1,780 cas d'autisme dans cette province, ce qui, par extrapolation, pourrait vouloir dire qu'il y a au Québec 1,500 enfants autistiques.

Parmi ces enfants, il a été possible de savoir que sept fréquenteront en septembre la Commission scolaire régionale de Tilly dans le cadre d'un projet pilote. Des autres enfants, rien n'a été dit, hier.

Qu'ils parlent!

La tension a été manifeste tout au long de la journée. Au moins deux participants ont d'ailleurs tenu à ex-

primer ce malaise que tout le monde ressentait. Un psychologue a osé affirmer que "tous les intervenants ne s'entendent pas toujours sur le rôle de l'un ou de l'autre dans le domaine de l'autisme". Un autre s'est levé pour demander "que les gens en cause parlent".

Dans un tel contexte, le silence des représentants de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur vaut d'être souligné. On sait que ce centre hospitalier est le seul habilité, pour tout l'Est du Québec, à s'occuper du diagnostic et du traitement de l'autisme infantile. Le silence ici cadre mal avec les nombreuses interventions soulignant l'importance d'une approche globale et multidisciplinaire.

De plus, ce qui tient le plus à cœur aux intervenants, parents et

professionnels, c'est la nécessité de fournir des services de dépistage et de diagnostic précoces. C'est impossible si on ne dit pas à la population où s'adresser.

Une autre recommandation à laquelle les participants attachent de l'importance concerne l'organisation d'un plan d'ensemble au niveau de la région administrative de Québec. La mise sur pied d'un ensemble de services de réadaptation tenant

compte des besoins des enfants est également jugée prioritaire.

Reste à voir ce qu'il adviendra de toutes ces recommandations quand elles subiront l'épreuve de l'étude en comité. Que restera-t-il alors d'une journée-reflexion qui avait pourtant si bien commencé avec la présentation d'un film émouvant, tourné au cours de l'été dans une colonie de vacances pour enfants autistiques, située dans le nord de Montréal.

Dalila n'était pas libre (Denis Maschino)

MONTREAL (PC) — M. Denis (Dalila) Maschino, l'époux de Dalila, a appris avec une vive émotion le mariage de son épouse et les déclarations qu'elle a faites à son sujet au cours d'une entrevue accordée à Pierre Nadeau, mardi soir.

"Au cours d'une conversation téléphonique avec la presse canadienne, hier soir, M. Denis Maschino a tenu à rappeler qu'il aimait toujours Dalila."

"En ce qui me concerne, a-t-il dit, je l'aime toujours et je resterais persuadé qu'elle n'a pas fait un choix volontaire tant que je n'aurai pas pu la rencontrer librement à Montréal".

M. Maschino se trouvait dans une petite localité du sud-ouest de la France, à Meschers, lorsqu'il a décidé de louer un appartement à Montréal pour commenter les déclarations de son épouse.

"Ce sont des amis, a-t-il dit, qui m'ont fait part des propos de Dalila et on m'a lu des reportages parus dans les journaux canadiens".

Immédiatement après cette déclaration, M. Maschino nous a confié qu'il quittait Meschers pour se rendre à Paris où il vit présentement.

Quant à Dalila, elle devrait retourner en Algérie pour la fête religieuse du Baïram, a souligné son premier époux.

Mme Dalila Maschino, cette jeune Algérienne dont le présumé enlèvement avait fait les manchettes, a accordé une entrevue, diffusée mardi soir, à Pierre Nadeau et dans laquelle elle nie avoir été enlevée et séquestrée.

"Si j'ai quitté Denis Maschino, c'est que je ne l'aimais plus", a-t-elle confié au reporter au cours de son voyage de noces en Californie.

Son nouveau mari, M. Allaoua Cheniguel, est professeur d'allemand à l'Institut des lettres à Alger.

Même s'il espère la rencontrer à Montréal pour tirer toute cette affaire au clair, M. Denis Maschino a été incapable de préciser à quel moment ce tête-à-tête pourrait avoir lieu.

Avortement: rien de réglé (Dr Leblanc)

(PC) — Le Dr André Leblanc ne considère pas comme réglée la question du versement des honoraires par la Régie de l'assurance-maladie du Québec aux médecins qui pratiquent des avortements ailleurs que dans un hôpital.

"Rien n'a été décidé", a commenté le Dr Leblanc, hier, dans une interview téléphonique de Thetford Mines. Le Dr Leblanc dirige la section des obstétriciens et gynécologues de la Fédération des médecins spécialistes.

C'est sur la recommandation de cette section que la RAMQ avait cessé de payer les médecins qui font des avortements à leur bureau ou dans une clinique.

Mais, vendredi dernier, le ministre des Affaires sociales Denis Laframboise a dit que c'était une erreur et qu'on allait reprendre bientôt les

versements d'honoraires aux médecins.

Budget

En vertu d'une d'une entente entre la RAMQ et les médecins québécois, ces derniers doivent respecter un budget déterminé à l'avance.

Quant ce budget est atteint, la régie demande aux médecins de lui suggérer des modifications dans la structure des honoraires pour restaurer l'équilibre.

Et c'est ainsi que les obstétriciens et gynécologues ont demandé de mettre fin aux paiements pour les avortements faits ailleurs que dans les hôpitaux.

Le Dr Leblanc a annoncé qu'une rencontre avec le Dr Lazure aurait lieu vendredi, afin de justement discuter de la question du budget des spécialistes.

Joron a invité Yamani

(PC) — Le ministre de l'Énergie du Québec, M. Guy Joron, a confirmé hier qu'il avait invité le ministre du Pétrole de l'Arabie saoudite, Cheikh Ahmed Zaki Yamani, à la cérémonie officielle d'inauguration, le 27 octobre, du barrage La Grande-2 (LG-2), première phase du gigantesque projet hydro-électrique de la Baie James.

Le ministre a ajouté qu'il n'avait pas encore reçu de réponse à son invitation. Il y a lieu de rappeler que M. Joron s'était rendu en Arabie saoudite en février dernier et qu'il y avait rencontré M. Yamani.

Des représentants politiques et du monde des affaires du Canada et de l'étranger sont invités à cette cérémonie que présidera le premier ministre René Lévesque.

Asbestos: développements prochains

(D'après PC) — Des développements devraient survenir au cours du prochain mois, dans les négociations entre le gouvernement du Québec et la société General Dynamics, concernant l'achat par le Québec de l'Asbestos Corporation.

Le ministre des Finances, Jacques Parizeau, est de retour cette semaine, après une absence d'un mois. Ce dernier est allé au Japon, pendant une semaine, négocier un prêt pour le Québec, puis il a passé trois semaines de vacances à Hawaï.

Malgré l'absence du ministre des

Finances, les pourparlers se sont quand même poursuivis entre les deux parties intéressées à la transaction de l'Asbestos Corp.

Il n'y a cependant pas eu de rencontre aux échelons supérieurs entre le gouvernement et la General Dynamics qui détient 54,6 pour 100 des actions de l'Asbestos.

La dernière rencontre entre des gros canons des deux parties a eu lieu alors que la compagnie Asbestos Corporation demandait à la cour d'émet-

tre une injonction, dans le but d'empêcher le Québec de l'exproprier. Ce qui ne lui a pas été accordé.

A l'époque, le ministre Parizeau affirmait que le gouvernement du Québec préférerait en venir à une entente négociée dans ce dossier.

Hier, dans le journal Le Devoir, le trésorier du Parti québécois du comté de Frontenac, M. Roland Grégoire, déplorait la lenteur avec laquelle le gouvernement Lévesque procédait sur la question de l'expropriation de la compagnie Asbestos, dont les installations sont situées dans le comté de Frontenac représenté par le député Gilles Grégoire.

À PLEINE BOUCHE
un paradis érotique en couleurs!
à la RECHERCHE de l'EXTASE
avec MICHELLE D'AGRO, JEAN LOUIS VATTIER, SYLVIA DIAMIS en Couleur
CORPS à CORPS
La folie du PLAISIR!
MIDI-MINUIT
QUEBEC 522-2828

DE RETOUR POUR UNE DERNIÈRE FOIS...
LE PLUS GRAND FILM DU CINÉMA QUI FAIT PLEURER & RIENDU!
GUERRE ÉTOILES
CANADIENNE
LES GALERIES CANADIENNE 661-8575

Maintenant 4 CINE-PARCS
POUR MIEUX VOUS SERVIR
GUICHETS semaine: 7.00 • Ven. Sam. Dim.: 6.30
PROJECTION au CREPUSCULE

LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT EN GRANDE PRÉMIÈRE À QUÉBEC LES BIDASSES AU PENSIONNAT LES CHIENS SAUVAGES BEAUPORT = 1 HORAIRES: 667-5362 AUTOROUTE 40 - BOULEVARD DE LA CAPITALE	VENUE DES PROFONDEURS DE L'ESPACE... L'INVASION DES PROFANATEURS LE FILM LE PLUS DROLE DE "PETER SELLERS" QUAND LA PANTHÈRE ROSE SEM-MÊLE BEAUPORT = 2 HORAIRES: 667-5362 AUTOROUTE 40 - BOULEVARD DE LA CAPITALE	C'est le roi des cascadeurs BURT REYNOLDS La Fureur du Danger PETER FONDA, SUSAN SAINT-JAMES "Un Goupe en Fuite" DE LA COLLINE = 1 RIVE SUD HORAIRES: 631-0770 Route Demers - St-Nicolas	SUCCES INÉGALE Tous Québec veut me voir Je garde l'affiche LA COCCINELLE MONTECARLO 6^e sem. DE LA COLLINE = 2 RIVE SUD HORAIRES: 631-0770 Route Demers - St-Nicolas
---	--	---	--

CINEMAS ODEON

L'AUTENTIQUE BRUCE LEE 2^e SEM. LE JEU DE LA MORT (GAME OF DEATH) ROBERT SHAW, JACQUELINE BISSET, NICK NOLTE Le DAUPHIN Les moins de 14 ans \$1.50	ENFIN! VOTRE HÉROS! GOLDORAK SUR ÉCRAN GÉANT POUR TOUS CENTRE TERRE 7^e CONTINENT AUJ. DERNIER JOUR: "UN AMOUR DE COCCINELLE" et "LE TRÉSOR DE MATA CUMBA" FRONTENAC 1 DU PONT & BOUL. CHAREST INF. 529-9745	SUPER FRACASSANT... VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX... MAIS IL VOUS FAUDRA ADMETTRE QUE L'HOMME PEUT VOLER! SUPERMAN 3^e SEM. CHRISTOPHER REEVE, DEBBY-ALICE COOPER, GLEN FORD, FREDERICK HOFER FRONTENAC 2 ÉTUDIANTS 14-17 ANS avec carte d'identité et photo \$2.50
--	--	--

SUPER SHOW. SUPER
Spectacle à minuit
Vendredi le 24 août **STYX**
Samedi le 25 août **SUPERTRAMP**
Pink Floyd - Rod Stewart
The Stones in the Park
la boîte à films
1044, 3^e Av. 523-5050

LES CINÉMAS FRANCE FILM

LE DÉSASTRE
A DEUX FOIS LA VITESSE DU SON

S-O-S CONCORDE

Dès DEMAIN! le pigalle

INCROYABLE IMBATTABLE
LE DRAGON EST MORT VIVE LE TIGRE

L'Express de Minuit
2^e SEM. 2^e SEM.
bijou
55 CHEMIN ST-JOY 522-7956

LES YEUX DE LAURA MARS

où aller à québec

expositions

CLAUDE MOISAN, peintures et dessins à l'atelier Claude-Moisan, 95, Dalhousie, 14h à 21h.

LEO LETARTE, huiles, Café d'Europe, thème: Le Québec et sa banlieue, 10h30 à 14h et 17h30 à 21h.

AUGER-BEAULIEU, peintures et dessins abstraits au Café Les Gros-Loups, 359, de la Canardière, 10h à 24h.

GENEST et BOILY, tapisseries haute-lisse, **GOUFFE**, sculptures et fer forgé, 10h à 20h, au Centre d'art St-Laurent, 114 d'Orléans.

LILY-ANNE JULIEN HAMEL, huiles et pastels secs, au Centre de réadaptation Hamel, 525, boul. Hamel est, 9h à 21h.

MARIE-ANDRÉE COSSETTE, photos couleurs et noir-blanc, au club Interdit, 565, Grande-Allee est.

INSTANTS MEMORABLES, photos tirées d'une collection de la Superfrancofête, au rez-de-chaussée de l'édifice G.

HENRI GILBERT, huiles et aquarelles de **CHAVIGNY**, **MARTIN GAGNON**, à la galerie Charles-Huot, 1, rue du Trésor, 12h à 17h, 18h à 21h.

MARIE LABERGE, **GUY LEMIEUX**, **FRANCINE BOIVIN**, **JACQUES SAINT-MARIE**, **ALBERT ROUSSEAU**, **CHRISTINE JAMET**, à la galerie du Vieux-Port, 95, Dalhousie, 12h à 21h.

LAROCHELLE, **SYMPKIN**, **KOLSKAR**, **BROWN**, **HAMEL**, **DE GROOT**, **POMMINVILLE**, **FIMPSON**, **BOUILLON**, **BEAUDOIN**, **DION**, **JEQUEL**, **ESTHER LAPOINTE**, sculptures, **JEAN GARNEAU**, **GOUFFE**, à la galerie André Fontaine, 56, rue Saint-Pierre, 11h à 21h.

ANDRÉ BOUCHER, photos à la galerie du Groupe Imma, salle solo, 55D, Petit-Champplain, 13h30 à 17h.

EXPOSITION COLLECTIVE, présente différentes techniques, 55D, Petit-Champplain, 13h30 à 17h, 18h30 à 22h.

JACQUES DUBÉ, expose à l'atelier-galerie La Nouvelle Figuraton, 3410, rue Hertel, Sainte-Foy, sur rendez-vous seulement, 653-5753, de 17h à 22h.

FRANÇOIS MORELLI, à la galerie de l'Anne-aux-Barques, 24, Grand-Champplain, place Royale, 9h à 17h.

SUZANNE LAURENDEAU, encres et aquarelles, à la maison Maheu-Couillard, 10h à 20h.

BERNARD PELCHAT, scénographe, **GILLES LALONDE**, concepteur de costumes, présentent les maquettes des décors et costumes de l'opéra. Au pays du Sourire, au restaurant du Grand Théâtre, 12h à 15h, et les soirs de spectacles.

MARC ALAIN LUC CHALFOUR, **JEAN-PIERRE GAGNON**, **JEAN-PATRICK LEBEU**, **EVELYN TREMBLAY**, photos à la Vieille Maison des Jésuites, 2320, chemin des Foulons, Sillery, 10h à 21h.

JOUETS ANCIENS, 7, rue de l'Université, 9h à 17h.

GINETTE BERTHIAUME, portraits à l'huile à la Banque de Nouvelle-Ecosse, Galeries Ste-Anne, Giffard, aux heures d'ouverture de la banque.

PIERRE DUTOUR, dessins et pastels au Bar Huit, 8, rue Christie, 11h à 23h.

MARCELLE-FIOLA BOLTET, à la Banque de Nouvelle-Ecosse, 2, Place Québec, aux heures d'ouverture de la banque.

CECYL MORAIS, huiles au restaurant Le Pailleur, 3400, chemin Sainte-Foy.

EXPOSITION ARTISANALE, au Centre d'arts de Lévis, 33, rue Wolfe, 14h à 17h, 19h à 22h.

MIMI ROYER, dessins et gravures à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 11h à 21h.

EXPOSITION, de dessins et poèmes d'enfants, des ateliers pour les enfants visiteurs sont prévus à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 13h à 17h, 19h à 21h.

JEAN DEFOUR, peintre surréaliste, **TEX LECOR**, **F. IACURTO**, **RALPH**, **BRUNO COTTE**, **ANDRÉ BERTOUNESQUE**, à la galerie d'art Michel-de-Kerdour, 4, Place Québec, 9h à 18h.

MICHEL BEDARD, photos au Manoir Montmorency, sous le thème "Paysages de randonneurs", de 8h à 22h.

OZIAS LEDUC, dessins au Musée du Québec, 9h à 17h.

COURS DE DESSINS DU MUSÉE, exposition des travaux des élèves au Musée du Québec, 9h à 17h.

ANDRÉ LABRIE, dessins et aquarelles dans le hall d'entrée no 2 du pavillon Pollack.

JANINE BOURET, gravures, **JEAN VALLIERES**, verres soufflés à la Petite Galerie, 120, rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse, autoroute 20 est, sortie, 348; informations, 884-2141.

JEAN DAMECOUR, tableaux à la Resille du pavillon Pollack.

MICHEL GARNEAU, dessins et peintures au Café Le Bilboquet, 40, côte du Palais, 7h30 a.m. à 3h a.m.

théâtre

LA DUCHESSE DE LAN-

les choix du Soleil

théâtre

OLD ORCHARD?...CONNAIS PAS?

Un texte de Rejean Vigneault présenté par le Théâtre de l'Equinoxe dans ses quartiers d'été à la Roche-à-Veillon. Un couple de campeurs a décidé de voir le Québec, cet été, et de goûter à notre nature tranquille et pacifique. Sittôt installés, d'autres campeurs s'installent et... mais vous aimez le camping et projetez-vous installer du côté de Saint-Jean-Port-Joli quelques jours? Allez voir ce qui arrive aux personnages de Gaston Côté, Claudine Raymond, Reynald Robinson et Marie Saint-Cyr, dirigés par Marie-Hélène Gagnon, dans un décor de Jean Crépeau et Denis Denoncourt. Du lundi au vendredi inclusivement, à 20h30, jusqu'au 30 août.

FRANÇOIS MORELLI, à la galerie de l'Anne-aux-Barques, 24, Grand-Champplain, place Royale, 9h à 17h.

SUZANNE LAURENDEAU, encres et aquarelles, à la maison Maheu-Couillard, 10h à 20h.

BERNARD PELCHAT, scénographe, **GILLES LALONDE**, concepteur de costumes, présentent les maquettes des décors et costumes de l'opéra. Au pays du Sourire, au restaurant du Grand Théâtre, 12h à 15h, et les soirs de spectacles.

MARC ALAIN LUC CHALFOUR, **JEAN-PIERRE GAGNON**, **JEAN-PATRICK LEBEU**, **EVELYN TREMBLAY**, photos à la Vieille Maison des Jésuites, 2320, chemin des Foulons, Sillery, 10h à 21h.

JOUETS ANCIENS, 7, rue de l'Université, 9h à 17h.

GINETTE BERTHIAUME, portraits à l'huile à la Banque de Nouvelle-Ecosse, Galeries Ste-Anne, Giffard, aux heures d'ouverture de la banque.

PIERRE DUTOUR, dessins et pastels au Bar Huit, 8, rue Christie, 11h à 23h.

MARCELLE-FIOLA BOLTET, à la Banque de Nouvelle-Ecosse, 2, Place Québec, aux heures d'ouverture de la banque.

CECYL MORAIS, huiles au restaurant Le Pailleur, 3400, chemin Sainte-Foy.

EXPOSITION ARTISANALE, au Centre d'arts de Lévis, 33, rue Wolfe, 14h à 17h, 19h à 22h.

MIMI ROYER, dessins et gravures à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 11h à 21h.

EXPOSITION, de dessins et poèmes d'enfants, des ateliers pour les enfants visiteurs sont prévus à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 13h à 17h, 19h à 21h.

JEAN DEFOUR, peintre surréaliste, **TEX LECOR**, **F. IACURTO**, **RALPH**, **BRUNO COTTE**, **ANDRÉ BERTOUNESQUE**, à la galerie d'art Michel-de-Kerdour, 4, Place Québec, 9h à 18h.

MICHEL BEDARD, photos au Manoir Montmorency, sous le thème "Paysages de randonneurs", de 8h à 22h.

OZIAS LEDUC, dessins au Musée du Québec, 9h à 17h.

COURS DE DESSINS DU MUSÉE, exposition des travaux des élèves au Musée du Québec, 9h à 17h.

ANDRÉ LABRIE, dessins et aquarelles dans le hall d'entrée no 2 du pavillon Pollack.

JANINE BOURET, gravures, **JEAN VALLIERES**, verres soufflés à la Petite Galerie, 120, rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse, autoroute 20 est, sortie, 348; informations, 884-2141.

JEAN DAMECOUR, tableaux à la Resille du pavillon Pollack.

MICHEL GARNEAU, dessins et peintures au Café Le Bilboquet, 40, côte du Palais, 7h30 a.m. à 3h a.m.

GEAIS, comédie de Michel Tremblay, avec Claude Gai, au Café Rimbaud, 24, rue Saint-Stanislas, à 20h30 précises, réservations, 692-1466.

ALLO, ALLO, au théâtre Beaumont-Saint-Michel, à Saint-Michel de Bellechasse, 20h30 (deux représentations les samedis), réservations: 884-2839.

LE SAUT DU LIT, au théâtre La Fenière, Ancienne-Lorette, 21h, réservations: 872-1424.

SIGNE PARTICULIER: REVEUR, au théâtre de l'Artillerie, 21h, réservations: 694-3900 ou 4251.

CITROUILLE, au théâtre du Bois de Coulange, 21h, réservations: 692-0205.

DES ENFANTS DE COEUR, au théâtre du Lac-Delage, 21h, (les samedis deux représentations un autobus est organisé tous les soirs de spectacles), réservations: 849-3483 ou 529-2013.

TROIS ACTRICES UN COQ, au théâtre du Manoir St-Casim, au Lac-Beauport, 20h30 (les samedis deux représentations), réservations: 849-4277.

LES TOURTEREAUX, comédie au théâtre du Petit-Champplain, à 21h, réservations: 692-2222.

POUR ENFANTS: JACQUES OU L'AVENTURE, au parc Cartier-Brebeuf, du mercredi au dimanche, 10h30 et 14h.

JEAN DAMECOUR, tableaux à la Resille du pavillon Pollack.

MICHEL GARNEAU, dessins et peintures au Café Le Bilboquet, 40, côte du Palais, 7h30 a.m. à 3h a.m.

L'HISTOIRE DU SOLDAT, Stravinski au théâtre de l'Île, Saint-Pierre, Île d'Orléans, 21h.

LA DUCHESSE DE LAN-

OLD ORCHARD?...CONNAIS PAS?

Un texte de Rejean Vigneault présenté par le Théâtre de l'Equinoxe dans ses quartiers d'été à la Roche-à-Veillon. Un couple de campeurs a décidé de voir le Québec, cet été, et de goûter à notre nature tranquille et pacifique. Sittôt installés, d'autres campeurs s'installent et... mais vous aimez le camping et projetez-vous installer du côté de Saint-Jean-Port-Joli quelques jours? Allez voir ce qui arrive aux personnages de Gaston Côté, Claudine Raymond, Reynald Robinson et Marie Saint-Cyr, dirigés par Marie-Hélène Gagnon, dans un décor de Jean Crépeau et Denis Denoncourt. Du lundi au vendredi inclusivement, à 20h30, jusqu'au 30 août.

FRANÇOIS MORELLI, à la galerie de l'Anne-aux-Barques, 24, Grand-Champplain, place Royale, 9h à 17h.

SUZANNE LAURENDEAU, encres et aquarelles, à la maison Maheu-Couillard, 10h à 20h.

BERNARD PELCHAT, scénographe, **GILLES LALONDE**, concepteur de costumes, présentent les maquettes des décors et costumes de l'opéra. Au pays du Sourire, au restaurant du Grand Théâtre, 12h à 15h, et les soirs de spectacles.

MARC ALAIN LUC CHALFOUR, **JEAN-PIERRE GAGNON**, **JEAN-PATRICK LEBEU**, **EVELYN TREMBLAY**, photos à la Vieille Maison des Jésuites, 2320, chemin des Foulons, Sillery, 10h à 21h.

JOUETS ANCIENS, 7, rue de l'Université, 9h à 17h.

GINETTE BERTHIAUME, portraits à l'huile à la Banque de Nouvelle-Ecosse, Galeries Ste-Anne, Giffard, aux heures d'ouverture de la banque.

PIERRE DUTOUR, dessins et pastels au Bar Huit, 8, rue Christie, 11h à 23h.

MARCELLE-FIOLA BOLTET, à la Banque de Nouvelle-Ecosse, 2, Place Québec, aux heures d'ouverture de la banque.

CECYL MORAIS, huiles au restaurant Le Pailleur, 3400, chemin Sainte-Foy.

EXPOSITION ARTISANALE, au Centre d'arts de Lévis, 33, rue Wolfe, 14h à 17h, 19h à 22h.

MIMI ROYER, dessins et gravures à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 11h à 21h.

EXPOSITION, de dessins et poèmes d'enfants, des ateliers pour les enfants visiteurs sont prévus à la maison Renaud-des-Jésuites, 10, rue Saint-Pierre, place Royale, 13h à 17h, 19h à 21h.

JEAN DEFOUR, peintre surréaliste, **TEX LECOR**, **F. IACURTO**, **RALPH**, **BRUNO COTTE**, **ANDRÉ BERTOUNESQUE**, à la galerie d'art Michel-de-Kerdour, 4, Place Québec, 9h à 18h.

MICHEL BEDARD, photos au Manoir Montmorency, sous le thème "Paysages de randonneurs", de 8h à 22h.

OZIAS LEDUC, dessins au Musée du Québec, 9h à 17h.

COURS DE DESSINS DU MUSÉE, exposition des travaux des élèves au Musée du Québec, 9h à 17h.

ANDRÉ LABRIE, dessins et aquarelles dans le hall d'entrée no 2 du pavillon Pollack.

JANINE BOURET, gravures, **JEAN VALLIERES**, verres soufflés à la Petite Galerie, 120, rue Principale, Saint-Michel de Bellechasse, autoroute 20 est, sortie, 348; informations, 884-2141.

JEAN DAMECOUR, tableaux à la Resille du pavillon Pollack.

MICHEL GARNEAU, dessins et peintures au Café Le Bilboquet, 40, côte du Palais, 7h30 a.m. à 3h a.m.

spectacles

TRAXIS, orchestre de Montréal au Cercle électrique, 27, côte du Palais.

REVUE TROIS FOIS MERCI (travestis), au disco-bar, le Venus, 157, chemin Ste-Foy, spectacles, 23h et 0h30.

DEVITO WALSH, groupe blues au Figaro, 1011, rue Saint-Jean, spectacle à compter de 22h.

MICHEL LANGEVIN, guitare classique au Café Rimbaud, 24, rue Saint-Stanislas, à 17h30 et 18h30.

PARIS!!! SI LA REVUE, fantaisie musicale à la Gorgendrière, 13, place Royale, 22h30 et 0h30.

DANIEL SIMARD et **JEAN-PAUL LEMOINE**, chansonniers au Café Estoc, 5, rue Saint-Louis, spectacles à compter de 21h.

divers

CAFÉ CHRÉTIEN DE QUÉBEC, 635, côte Sainte-Genève, animation religieuse, 19h30 à 23h, information, 522-1853.

LAURIER LACROIX, conférence au Musée du Québec à 20h, sujet: Dessins inédits d'Ozias Leduc.

LES chiffres relatifs à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

loisirs

ROULI-ROULANT, arène de Giffard, 13h à 16h, 18h30 à 21h30. **COURS DE TENNIS**, 4e niveau, au cours de la semaine du 27 août, inscription, 667-5193.

VILLE DE CHARLESBOURG: **BAIN**: Arpitrone, 21h à 22h30 (adultes); vendredi 13h à 14h30 (tous).

VILLE DE LORETTEVILLE: **PATIN A ROULETTES**: Pavillon des sports, 19h30 à 23h.

VILLE DE QUÉBEC: **BAIN**: Centre récréatif Neufchâtel, 20h à 22h (tous); centre Wilbrod-Bhéret, 20h à 22h (familial). **GYMNASTIQUE SPORTIVE**: Centre récréatif Ferland, 18h à 20h (7-17 ans).

VILLE DE SAINT-FOY: **ROULI-ROULANT**: Centre sportif Ste-Foy, 19h30 à 20h; vendredi 14h à 16h. **CYCLOTOURISME**: Samedi le 25 août à St-Antoine de Tilly, parcours 29km difficile, moyenne, réservation avant vendredi, 12h, 657-4487.

CAFÉ CHRÉTIEN DE QUÉBEC, 635, côte Sainte-Genève, animation religieuse, 19h30 à 23h, information, 522-1853.

LAURIER LACROIX, conférence au Musée du Québec à 20h, sujet: Dessins inédits d'Ozias Leduc.

LES chiffres relatifs à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

ROULI-ROULANT, arène de Giffard, 13h à 16h, 18h30 à 21h30. **COURS DE TENNIS**, 4e niveau, au cours de la semaine du 27 août, inscription, 667-5193.

VILLE DE CHARLESBOURG: **BAIN**: Arpitrone, 21h à 22h30 (adultes); vendredi 13h à 14h30 (tous).

VILLE DE LORETTEVILLE: **PATIN A ROULETTES**: Pavillon des sports, 19h30 à 23h.

VILLE DE QUÉBEC: **BAIN**: Centre récréatif Neufchâtel, 20h à 22h (tous); centre Wilbrod-Bhéret, 20h à 22h (familial). **GYMNASTIQUE SPORTIVE**: Centre récréatif Ferland, 18h à 20h (7-17 ans).

VILLE DE SAINT-FOY: **ROULI-ROULANT**: Centre sportif Ste-Foy, 19h30 à 20h; vendredi 14h à 16h. **CYCLOTOURISME**: Samedi le 25 août à St-Antoine de Tilly, parcours 29km difficile, moyenne, réservation avant vendredi, 12h, 657-4487.

CAFÉ CHRÉTIEN DE QUÉBEC, 635, côte Sainte-Genève, animation religieuse, 19h30 à 23h, information, 522-1853.

LAURIER LACROIX, conférence au Musée du Québec à 20h, sujet: Dessins inédits d'Ozias Leduc.

LES chiffres relatifs à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

ROULI-ROULANT, arène de Giffard, 13h à 16h, 18h30 à 21h30. **COURS DE TENNIS**, 4e niveau, au cours de la semaine du 27 août, inscription, 667-5193.

VILLE DE CHARLESBOURG: **BAIN**: Arpitrone, 21h à 22h30 (adultes); vendredi 13h à 14h30 (tous).

VILLE DE LORETTEVILLE: **PATIN A ROULETTES**: Pavillon des sports, 19h30 à 23h.

VILLE DE QUÉBEC: **BAIN**: Centre récréatif Neufchâtel, 20h à 22h (tous); centre Wilbrod-Bhéret, 20h à 22h (familial). **GYMNASTIQUE SPORTIVE**: Centre récréatif Ferland, 18h à 20h (7-17 ans).

VILLE DE SAINT-FOY: **ROULI-ROULANT**: Centre sportif Ste-Foy, 19h30 à 20h; vendredi 14h à 16h. **CYCLOTOURISME**: Samedi le 25 août à St-Antoine de Tilly, parcours 29km difficile, moyenne, réservation avant vendredi, 12h, 657-4487.

CAFÉ CHRÉTIEN DE QUÉBEC, 635, côte Sainte-Genève, animation religieuse, 19h30 à 23h, information, 522-1853.

LAURIER LACROIX, conférence au Musée du Québec à 20h, sujet: Dessins inédits d'Ozias Leduc.

LES chiffres relatifs à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

ROULI-ROULANT, arène de Giffard, 13h à 16h, 18h30 à 21h30. **COURS DE TENNIS**, 4e niveau, au cours de la semaine du 27 août, inscription, 667-5193.

VILLE DE CHARLESBOURG: **BAIN**: Arpitrone, 21h à 22h30 (adultes); vendredi 13h à 14h30 (tous).

VILLE DE LORETTEVILLE: **PATIN A ROULETTES**: Pavillon des sports, 19h30 à 23h.

VILLE DE QUÉBEC: **BAIN**: Centre récréatif Neufchâtel, 20h à 22h (tous); centre Wilbrod-Bhéret, 20h à 22h (familial). **GYMNASTIQUE SPORTIVE**: Centre récréatif Ferland, 18h à 20h (7-17 ans).

VILLE DE SAINT-FOY: **ROULI-ROULANT**: Centre sportif Ste-Foy, 19h30 à 20h; vendredi 14h à 16h. **CYCLOTOURISME**: Samedi le 25 août à St-Antoine de Tilly, parcours 29km difficile, moyenne, réservation avant vendredi, 12h, 657-4487.

CAFÉ CHRÉTIEN DE QUÉBEC, 635, côte Sainte-Genève, animation religieuse, 19h30 à 23h, information, 522-1853.

LAURIER LACROIX, conférence au Musée du Québec à 20h, sujet: Dessins inédits d'Ozias Leduc.

LES chiffres relatifs à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

ROULI-ROULANT

Le "triumverrat", ça s'en vient...!



yves bernier
radio-télévision

Rémi D'Anjou, Pierre Villa et Pierre Champagne (du SOLEIL) vont animer, à compter du 3 septembre prochain, une nouvelle émission quotidienne (du lundi au vendredi), prolongement de "Carrefour Québec" que l'on a vu avec Jean-Marc Pageau durant l'été.

"Carrefour", qui sera diffusée à 17h30, n'aura pas d'animateur-pilote, mais les trois comparses bien connus des Québécois (que j'aime bien nommer sans méchanceté le "triumverrat") se partageront la tâche à mesure des scénarios. L'émission se fera en direct tous les jours, ce qui la rendra sans doute encore plus spontanée.

Rémi D'Anjou est chargé des reportages généraux, Villa de la chronique mondaine/artistique, et Champagne des services publics, associations diverses, etc.

La réalisation de l'émission a été confiée à Michel Brodeur, un des vétérans de Télé-4, capable de mettre beaucoup de vie dans ses projets.

Pierre Champagne nous a précisé, hier, que l'émission sera "la plus visuelle possible". Avec ce trio, tout

ce que je souhaite, c'est que l'appareil technique de Télé-4 puisse les suivre...

Du nouveau à "03"

L'animateur Robert Gillet, qui revient pour une autre saison à "03", l'émission régionale quotidienne de CBVT (canal 11) à 19h, sera entouré de nouveaux visages, cette année.

Tout d'abord, Olga Debiencourt (de Télé-4) prendra la place de Catherine Barrette à ses côtés, et le chroniqueur de cinéma remplaçant Claude Daigneault, qui nous quitte pour l'Institut québécois du cinéma, sera Carol Belleau, chercheuse de l'émission "Le 745", à Télé-4.

Ces passages du 4 au 11 ne sont pas surprenants, les mêmes animateurs ou journalistes migrant de l'un à l'autre, selon l'offre et la demande.

La nouvelle saison de "03" débutera le lundi 17 septembre. Belleau, à qui les milieux de la télévision et de la radio régionales reconnaissent

sent de plus en plus le talent, fera également partie de l'émission d'après-midi de Christiane Suzor, à CBV-AM.

Radio-Québec: ça bouge

Si on a parlé cette semaine que le directeur des programmes de Radio-Québec, M. Claude Sylvestre (le magicien d'Oz du Québec), allait être promu à la vice-présidence de Radio-Québec, c'est que M. Claude Caron, vice-président à la production, quitte la boîte. M. Jean Fortier, l'adjoint de M. Sylvestre, suivra son patron vers le haut.

Fortier à l'IQC

En parlant de Fortier, son homonyme vice-président du CRTC sera officiellement nommé comme nouveau président de l'Institut québécois du cinéma d'ici quelques jours.

Si l'IQC gagne un bon homme, le CRTC perd son meilleur.

voir et entendre

Les "jeudis du cinéma télévisé", comme j'appelle tous les jeudis de l'été, nous offrent ce soir deux films moyens. Le premier à 19h30, au réseau TVA (sauf Télé-4) à CINE-PLUS, LE GLAIVE ET LA BALANCE, avec Jean-Claude Brialy et Anthony Perkins. A Radio-Canada (canal 11), aux GRANDS FILMS, à 20h, LE DOSSIER ODESSA, avec John Voight et Maximilian Schell.

Enfin, à 21h30, l'excellente série de Radio-Québec (canaux 8 ou 15), LES CONCERTS SYMPHONIQUES, nous présente ce soir des oeuvres de Berlioz interprétées par les orchestres de New York, Berlin et Boston.

arts et spectacles



Anouk Simard, qui joue le rôle de Pierrette (à gauche) et Germain Houde, dans "Un reel ben beau, ben triste".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Succès étonnant au TBC de "Un reel ben beau..."

par Martine CORRIVAUT

Malgré certains commentaires acerbes de gens qui n'acceptent pas la réalité québécoise comme elle est, dans les gens, les choses et le langage, le théâtre du Bois de Coulonge vient d'enregistrer un autre succès étonnant avec la pièce de Jeanne-Mance Delisle, "Un reel ben beau, ben triste". En 24 représentations, plus de 12 000 spectateurs ont vu la pièce, ce qui est encore plus que "Citrouille", en autant de soirées, l'été dernier.

La direction du TBC a donc décidé

d'offrir au public huit représentations supplémentaires de l'oeuvre, mais à la salle Crémazie du Grand Théâtre de Québec. Unanimentement reçue par les critiques, les gens de théâtre et la plupart des spectateurs, l'oeuvre jouée dans une mise en scène d'Olivier Reichenbach reprend donc l'affiche à compter de samedi le 25 août, jusqu'au 2 septembre inclusivement.

Par ailleurs, "Citrouille", la comédie à succès de Jean Barbeau, reprise l'été dernier sous la tente de Bois de Coulonge, puis jouée à Paris au début

de l'année par le TBC, est revenue sous la tente, avec une nouvelle distribution et une nouvelle mise en scène de Jean-Marie Lemieux. Les quatre personnages sont, cette année, interprétés par Denis Mercier dans le rôle du playboy enlevé par les trois féministes en mal de revanche, Marthe Turgeon (qui tenait le rôle-titre à Paris), Verna Hubert et Andrée Samson.

La production partira ensuite en tournée à travers la province, jusqu'à la mi-novembre.

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble. De 18h. le jour de publication jusqu'à 18h. le lendemain.

- Local**
- (4) Québec CFCM-TV
 - (5) Québec CKMI-TV
 - (11) Québec CBVT
 - (15) Radio-Québec CIVQ
- Câble**
- (4) Québec CFCM-TV diffusé au 2
 - (5) Québec CKMI-TV diffusé au 3
 - (11) Québec CBVT diffusé au 6
 - (15) WCAV-TV Burlington (CBS) diffusé au 7
 - (9) CNL Câblevision Nat. Ltée (division du Québec)
 - (10) Montréal CFTM-TV
 - (12) Montréal CFCF-TV (CTV)
 - (13) Radio-Québec CIVQ diffusé au 8
 - (22) Burlington WEZF-TV (ABC) diffusé au 13
- Câble - Convertisseur**
- (5P) Plattsburgh WPTZ-TV (NBC) diffusé au 17
 - (7) Sherbrooke CHLT-TV diffusé au 18
 - (8) Trois-Rivières CHEM-TV diffusé au 24
 - (9) Sherbrooke CKSH-TV diffusé au 21
 - (13) Trois-Rivières CKTM-TV diffusé au 19

jeudi

- 18.00 3-5-5p-12-22 News
- 11 Ce soir
- 18.25 R-Q. La publicité au Québec
- 18.30 11 Nouvelles du sport
- 4 Aujourd'hui le 23 août
- 7 Justice pour tous
- 8-10 Le 10 vous informe
- 11 Rencontres. — Inv. Jean-Yves Jolif, o.p., préoccupé par le problème de la liberté, répond à la question: "Peut-on être marxiste et chrétien?" Ex-membre du Parti communiste, il est l'auteur de "Comprendre l'homme"
- R-Q. L'envers du décor. "Odette Milot". Reprise de dimanche
- 22 The Hollywood Squares
- 18.45 8 Le régional
- 9 Le 9 vous informe
- 13 Le 13 vous informe
- 19.00 4-7-8-10 Qui dit vrai?
- 5 The Price is Right
- 5p Carol Burnett and Friends
- 11 Le monde de chez nous
- 12 Angle
- 22 The Andy Griffith Show
- R-Q. Les Grands explorateurs. "Bonne et Wills". Reprise de dimanche

- CNL-9 L'été des enfants.** Spectacle de marionnettes géantes: "Jacques ou l'aventure"
- 19.30 3 The Crosswits
- 4 Ciné-jeudi: "Matt Helm traqué". E.U. 1967
- 5p The Muppet Show
- 7-8-10 Ciné-Plus: "Le glaive et la balance". Fr. 1962
- 9-11-13 Qui sont-ils? — Augustin Dugas, baseball.
- 12 Carter Country
- 22 Bewitched
- 20.00 3-12 The Waltons
- 5 Mork and Mindy
- 5p Project UFO
- 9-11-13 Les Grands Films: "Le dossier Odessa". G-B. 1974.



Jon Voight joue le rôle d'un journaliste dans "Le dossier Odessa"

- 22 Laverne & Shirley
- R-Q. Les invités de Keith Spencer. — Inv. Jean-Noël Tremblay et Camille Samson. — Reprise.
- CNL-9 Spécial chasse. Maniement des armes à feu: entretien, règlements, etc. Animateur: Pierre-Roland Mercier
- 20.30 5 The King of Kensington
- 22 Angie
- 3 Barnaby Jones
- 5 Edward The VII: "King at Last (1901-1902)". Il se dispute avec Timothy West, Helen Ryan et Felicity Kendal. — La reine Victoria meurt. Le Prince de Galles devient roi d'Angleterre à 60 ans. Peut-il en assumer les responsabilités?
- Sp Quincy
- 12 Being Human: "Women and Children First". Anim.: Lionel Tiger. — Une émission qui analyse la théorie selon laquelle nos gènes déterminent notre comportement et assurent la survie de l'espèce humaine.
- 22 Barney Miller
- R-Q. Manger comme du monde. "Cuisinons de bons repas sans viande".
- CNL-9 A l'écoute du citoyen. La situation du livre et des

- bibliothèques dans la région de Québec (reprise)
- 21.30 4 Mannix
- 22 Carter Country
- R-Q. Les grands concerts symphoniques. Cette semaine, des oeuvres de Berlioz et de Beethoven. Interprétées par des orchestres de New York, de Boston et de Berlin.
- 22.00 5 Dallas
- 5p Mrs. Columbo
- 12 Barnaby Jones
- 22 20/20
- 22.30 4-7-8-10 Les nouvelles TVA
- 9-11-13 Le téléjournal
- CNL-9 Babillard et musique



- 22.45 9 Le 9 vous informe
- 22.50 8 Les sports
- 9-11-13 Nouvelles du sport
- 23.00 3-5-5p-12 News
- 4 Nouvelles, sports et météo
- 7 Informa 7
- 8-10 Sports
- 9 Ciné-Soir: "L'homme de San Carlos". E.U. 1955.
- 11 Télé-Sélection: "Le procès de l'aumônier Jensen". E.U. 1975.
- 3 The Mike Douglas Show
- 5 Test Pattern & Music
- 5p The Phil Donahue Show
- 12 Romper Room
- 12 PTL Club
- 09.00 5 Music with Marc Legrand
- 09.15 5 The 700 Club
- 5p Days of our Lives
- 12 What's Cooking
- 10.00 4 Mire et musique
- 5p Card Sharks
- 7-8 Sur sol
- 12 The New Ed Allen Show
- 10.30 13 Bonne journée
- 13 Le 13 vous informe
- 10.00 4 Musique Marc Legrand
- 10.15 4 Dessins animés
- 7-8 Les p'tits bonshommes

- 23.05 7-8-10 La couleur du temps
- 23.15 4 Les protecteurs
- 7-8-10 L'homme de fer
- 13 Ciné-Soir: "La mousson". E.U. 1955.
- 23.21 12 Pulse
- 23.26 5 The Merv Griffin Show
- 23.30 3 M-A-S-H
- 5p The Tonight Show Starring Johnny Carson
- 22 Starsky and Hutch
- 23.45 4 En Pantouffles: "Une femme marquée". E.U. 1958.
- 24.00 3 CBS Late Movie: "Raintree County". E.U. 1957.
- 12 The Twelve Midnight Movie: "Pride and Prejudice". E.U. 1940.
- 00.15 10 Film-o-Dix: "Société anonyme anticrime". It-Ail. 1971.
- 00.25 11 Cinéma: "La loi". E.U. 1974.
- 00.30 22 Baretta
- 00.36 5 Music with Marc Legrand
- 01.02 5 Sign Off
- 01.46 4 Musique Marc Legrand
- 01.52 4 Fin des émissions.

vendredi

- 06.00 12 University of the Air
- 06.30 12 Morning Exercises
- 07.00 3 News
- 5p Today
- 12 Canada A.M.
- 22 Good Morning America
- 08.00 3 Captain Kangaroo
- 09.00 3 The Mike Douglas Show
- 5 Test Pattern & Music
- 5p The Phil Donahue Show
- 12 Romper Room
- 12 PTL Club
- 09.00 5 Music with Marc Legrand
- 09.15 5 The 700 Club
- 5p Days of our Lives
- 12 What's Cooking
- 10.00 4 Mire et musique
- 5p Card Sharks
- 7-8 Sur sol
- 12 The New Ed Allen Show
- 10.30 13 Bonne journée
- 13 Le 13 vous informe
- 10.00 4 Musique Marc Legrand
- 10.15 4 Dessins animés
- 7-8 Les p'tits bonshommes

les films

Explication: les chiffres placés avant le titre réfèrent à la valeur artistique par ordre décroissant de (1) chef d'oeuvre à (7) minable. Source: Office des communications sociales.

jeudi

- 19.30 4 Ciné-Jeudi: (5) "Matt Helm traqué". E.U. 1967. Film d'espionnage de H. Levin avec Dean Martin, Janice Rule et Santa Berger. — Un agent secret se rend au Mexique pour y récupérer un appareil nouveau disparu dans la jungle.
- 7-8-10 Ciné-Quiz: (4) "Le glaive et la balance". Fr. 1962. Drame social de A. Cayatte avec Jean-Claude Brialy, Anthony Perkins et Renato Salvatori. — Trois hommes sont soupçonnés d'un crime pour lequel il ne peut y avoir que deux coupables.
- 20.00 9-11-13 Les Grands Films: (4) "Le dossier Odessa". G-B. 1974. Drame policier de R. Neame avec Jon Voight, Mary Tamm et Maximilian Schell. — Ayant appris l'existence d'une association secrète d'anciens SS, un journaliste tente de démasquer des criminels de guerre.
- 23.00 9 Ciné-Soir: (5) "L'homme de San Carlos". E.U. 1955. Western de J. Hibbs avec Audie Murphy, Anne Bancroft et Patricia Crowley. — Un étudiant s'efforce d'obtenir la paix entre Blancs et Indiens.
- 11 Télé-Sélection: (4) "Le procès de l'aumônier Jensen". E.U. 1975. Drame de R. Day avec James Franciscus.

- Joanna Miles et Charles Durning. — Un amonier militaire est accusé de meurtre par les épouses d'officiers de la base où il est affecté.
- 23.15 13 Ciné-Soir: (4) "La mousson". E.U. 1955. Film d'aventures de J. Negulesco avec Lana Turner, Richard Burton et Michael Rennie. — Mariée à un noble Anglais, une Américaine s'éprend d'un médecin hindou.
- 23.45 4 En Pantouffles: (5) "Une femme marquée". E.U. 1958. Film biographique de A. Napoleón avec Dorothy Malone, Errol Flynn et Eileen Zimbaist. — La vie tumultueuse de l'actrice Diana Barrymore.
- 24.00 3 CBS Late Movie: (5) "Raintree County". E.U. 1957. Drame psychologique de E. Dmytryk avec Elizabeth Taylor, Montgomery Clift et Eva Marie Saint. — A l'époque de la Guerre Civile, un jeune Américain épouse une névrosée et connaît maintes mésaventures.
- 12 The Twelve Midnight Movie: (4) "Pride and Prejudice". E.U. 1940. Comédie de moeurs de R.Z. Leonard avec Greer Garson, Lawrence Olivier et Mary Boland. — Au XIXe siècle, cinq filles d'une famille bourgeoise anglaise déshéritée aspirent au mariage.
- 00.15 10 Film-o-Dix: "Société anonyme anticrime". It-Ail. 1971. Drame policier réalisé par Stefano Vanzina, avec Enri-

- co Maria Salerno, Mariangela Melato, Mario Adorf et Cyril Cusack. — A Rome, une organisation secrète entreprend de liquider, par des exécutions sommaires, les criminels qui échappent à la justice.
- 00.25 11 Cinéma: (4) "La loi". E.U. 1974. Drame social de J. Badham avec Judd Hirsch, John Beck et Bonnie Franklin. — Les manoeuvres d'un avocat chargé de la défense d'une hippie impliquée dans une affaire de meurtre.
- 00.30 4 Ciné-matinée: (4) "Une arme pour un lâche". E.U. 1956. Western de A. Biberman avec Fred MacMurray, Jeffrey Hunter et Dean Stockwell. — Le cadet d'une famille, considéré comme lâche, a l'occasion de prouver son courage.
- 14.45 7-8-10 Ciné-quiz: (5) "Comme en plein jour". E.U. 1971. Drame policier de R. Day avec Richard Boone, Suzanne Pleshette et John Marley. — Un policier démasque l'habile d'un acteur qui a tué sa femme.
- 17.00 9-13 Cinéma de 5 heures: (5) "Le diable dans la peau". E.U. 1960. Western de G. Sherman avec Audie Murphy, Felicia Farr et Stephen McNally. — Un innocent est arrêté à la place d'un bandit.

vendredi



Des officiers de la GRC ont porté le cercueil de M. John Diefenbaker vers la fosse où il a été inhumé aux côtés de son épouse.

Dief a été inhumé hier

SASKATOON (PC) — M. John Diefenbaker a été inhumé, hier, sur une colline dominant la rivière Saskatchewan-Nord, devant des centaines de gens des Prairies qui l'ont aidé à devenir le 13^{ème} premier ministre du Canada et une légende peut-être plus grande que nature.

"Sa vie a été le Canada", a dit le premier ministre Joe Clark dans une oraison funèbre en l'honneur de celui qui dirigea les destinées du pays de 1957 à 1963 et du Parti progressiste-conservateur durant une décennie.

M. Diefenbaker est décédé à Ottawa à l'âge de 83 ans et le discours de M. Clark a été prononcé à la fin d'une semaine de cérémonies funéraires précises dans les dernières volontés du défunt, dont le transport de son corps en train jusqu'à Saskatoon.

"Il a offert la passion à ses concitoyens canadiens et il a attiré la passion en retour, a rappelé M. Clark. John Diefenbaker a suscité toutes sortes de réactions des habitants de ce pays, sauf l'indifférence."

Epouse

Le corps de M. Diefenbaker a été enterré au côté de celui de sa seconde femme Olive, non loin du Centre Diefenbaker de l'université de la Saskatchewan.

Dans son oraison funèbre, M. Clark a décrit l'ancien premier ministre

comme un populiste et un enthousiaste.

"Nous ne sommes pas ici pour juger John Diefenbaker, a souligné M. Clark. Nous sommes ici pour rendre hommage à la force et au caractère d'un homme qu'on n'a pas dominé, né dans un groupe minoritaire, leader d'un parti minoritaire, qui a changé la nature même de son pays."

"Quand un homme meurt après près de 84 années complètes, il y a des souvenirs partagés. Avec cet homme, on sait qu'il laisse son pays plus grand et plus fier qu'il l'a trouvé."

Enjambées

M. Clark a rappelé que M. Diefenbaker avait toujours une opinion bien personnelle sur les questions de l'heure et qu'il les "défendait vigoureusement".

Selon les mots de M. Clark, l'ancien premier ministre n'a pas "traversé la vie publique sur le bout des pieds, mais plutôt à grandes enjambées".

Pour M. Clark, M. Diefenbaker était un patriote, qui voulait l'égalité de tous les citoyens de son pays.

Et il est normal qu'il soit inhumé en Saskatchewan, la province qu'il a représentée au Parlement depuis 1940. "Il était, par-dessus tout, un homme

des Prairies. Son populisme a été inspiré par cette vaste région."

Prince Albert

A l'arrêt du convoi funéraire à Prince Albert, avant Saskatoon, des milliers de gens avaient rendu hommage à leur illustre concitoyen décédé.

Avant l'enterrement, à Saskatoon, on a également permis aux gens de s'approcher du cercueil. On remar-



M. Joe Clark s'est recueilli sur la tombe de Diefenbaker.

quait notamment M. Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan, et M. R. W. Begg, président de l'université de la Saskatchewan, où M. Diefenbaker a fait ses études et où il a été plus tard chancelier.

Parmi les membres de sa famille, on notait la présence de Mme Caroline Weir, fille d'un mariage précédent de sa femme Olive, de son mari Don et de leurs cinq enfants.

Fonds

Par ailleurs, le fonds privé constitué pour venir en aide à l'ancien premier ministre John Diefenbaker comptait environ \$475,000, a indiqué hier l'un des premiers fidéicommissaires de ce fonds, l'avocat torontois Beverly Matthews.

Les sollicitations, afin de constituer la réserve qui aurait pu servir à l'ancien premier ministre, ont été faites au cours des années 1959-1960 et totalisèrent \$207,507. Diefenbaker n'aurait pas connu les donateurs.

Les premiers fidéicommissaires étaient Edouard Bickle, Henry Borden et Beverly Matthews. Bickle est décédé en 1961 et a été remplacé par Alex McEwen. En 1977, Borden abandonnait son poste et fut remplacé par Patrick Vernon.

Selon Matthews, John Diefenbaker n'a jamais fait de demande aux fidéicommissaires et aucun versement monétaire ne lui a été fait, affirme l'avocat torontois.

Avocat montréalais expulsé Ottawa songe à porter plainte contre Moscou

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires étrangères, Mlle Flora MacDonald, étudie la possibilité de porter une plainte officielle auprès des autorités soviétiques à la suite de l'expulsion d'URSS, dimanche, de l'avocat montréalais Irwin Cotler.

Un porte-parole du ministère a indiqué hier, que le ministre attendait d'avoir en main les rapports de l'ambassade canadienne à Moscou avant d'agir.

Mlle MacDonald a rencontré hier matin le professeur Irwin Cotler qui lui a relaté les événements qui ont précédé son expulsion.

Me Cotler, un avocat, enseigne à l'université McGill et représente plusieurs dissidents soviétiques dont, M. Anatoly Shcharansky condamné en juillet 1978 à trois années d'emprisonnement et à 10 de travaux forcés en rapport avec des accusations de "trahison". Cet expert en informatique avait mené une campagne en faveur des droits de la personne.

Lors d'une conférence de presse, à l'issue de sa rencontre avec Mlle MacDonald, à Ottawa, Me Cotler a indiqué qu'il a l'intention de réclamer un nouveau visa pour voyager en URSS.

N'eût été de son expulsion dimanche, Me Cotler devait rencontrer ces jours-ci trois juges de la Cour suprême soviétique qui avaient accepté de le recevoir pour discuter du cas d'Anatoly Shcharansky.

L'avocat montréalais a déclaré qu'il continuerait de représenter Shcharansky et qu'il porterait le cas devant les cours des Nations unies si la justice soviétique refuse d'accorder un procès à Shcharansky.

Me Cotler s'est rendu en Union soviétique en tant que délégué canadien au 11^{ème} congrès international de l'Association de sciences politiques. Il a expliqué aux journalistes qu'à la fin du congrès, il a été invité à se rendre chez les parents du dissident Shcharansky qui vivent en banlieue de Moscou, à Istra.

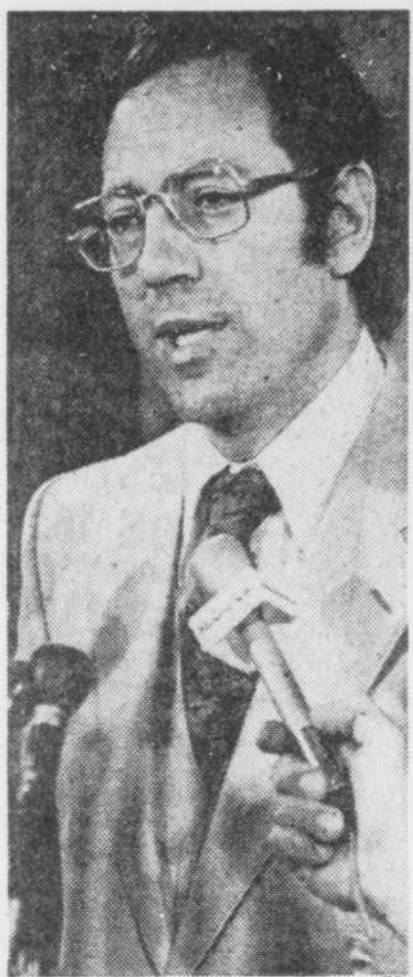
Muni des permissions nécessaires pour voyager, il fut arrêté en route, par des membres du KGB, qui l'ont interrogé et finalement lui ont donné cinq minutes pour plier bagages avant qu'il ne soit mis à bord d'un avion des lignes japonaises en partance pour Londres.

Tout au long de l'interrogatoire et alors qu'on le conduisait à l'aéroport, Me Cotler dit avoir demandé la per-

mission d'entrer en contact avec des membres de l'ambassade canadienne ou des amis soviétiques, mais on le lui a refusé.

Me Cotler a révélé que la police avait saisi plusieurs documents qui se trouvaient dans ses bagages, notamment l'appel qu'il a interjeté en faveur de M. Shcharansky, l'année dernière. Il s'agit d'un document public qui se trouve déjà entre les mains du procureur général d'URSS, a rappelé Me Cotler.

Ce dernier a révélé que le professeur Andrei Salcharov lui a demandé de représenter deux autres dissidents lors de ce voyage. Il s'agit de MM. Murzenko et Federov, deux objecteurs de conscience des procès de Leningrad. L'avocat montréalais s'occupe déjà du cas de Mme Ida Nudel, la seule femme objecteur de conscience en URSS.



Irwin COTLER

Magog s'entête à défier la loi 101

MAGOG (PC) — La municipalité de Magog, en l'Estrie, située à 130 kilomètres de Montréal, a mérité la distinction douteuse d'être la seule à ne pas avoir encore complété les questionnaires du gouvernement du Québec concernant l'application de la Charte de la langue française.

Et cette municipalité pourrait très bien être traînée devant les tribunaux pour son entêtement, a déclaré, hier, un porte-parole de l'Of-

fice de la langue française, M. Alphège Sencennes.

Le questionnaire, qui permet de vérifier si l'utilisation du français dans les municipalités se poursuit a été envoyé à tous les gouvernements locaux l'année dernière.

Le premier délai expirait le 31 décembre dernier et la plupart de 1,500 municipalités s'y sont conformées, a indiqué M. Sencennes.

"Un grand nombre de mu-

nicipalités ont délégué des gens pour compléter les questionnaires et il n'y a pas eu de problèmes avec aucun d'entre eux, même avec Westmount", une municipalité anglophone dans la banlieue de Montréal.

M. Sencennes a ajouté qu'il ne faut que deux heures pour compléter le questionnaire.

"Toutefois, la ville de Magog est entêtée, a-t-il dit.

"Je leur ai écrit à plusieurs reprises, je leur ai téléphoné,

je leur ai rendu visite, mais rien ne semble fonctionner", a confié M. Sencennes.

Depuis le mois de janvier, la ville de Magog ne cesse de dire que c'est trop compliqué, qu'elle a besoin d'informations supplémentaires.

Un conseiller municipal de cette ville bilingue de 20,000 habitants, a indiqué que le refus de la municipalité de se conformer à la loi ne devait pas être interprété comme une protestation à

l'endroit des efforts du gouvernement qui veut s'assurer que les employés municipaux puissent s'exprimer en français.

Tous les employés de Magog sont francophones à l'exception d'un seul, et ils s'expriment en français au travail, a indiqué M. Girard.

Le conseil de ville hésite à remplir le questionnaire parce que certaines personnes craignent que cette enquête apporte d'autres règlements, a conclu M. Girard.

Trudeau déplore le sort de Loto-Canada

OTTAWA (PC) — Le chef de l'Opposition, M. Pierre Trudeau, a dénoncé l'entente de principe intervenue entre les provinces et le gouvernement fédéral sur le démantèlement de Loto-Canada.

La position adoptée par le gouvernement Clark dans ce dossier, a noté le chef libéral au cours d'une conférence de presse hier, traduit une vue du gouvernement central "qui ressemble davantage à celle de M. Lévesque, où tous les pouvoirs appartiennent aux provinces et où le gouvernement fédéral n'a pas de contact avec la population".

M. Trudeau a accusé le premier ministre Joe Clark de vouloir obtenir l'harmonie avec les provinces "en

leur donnant tout ce qu'elles demandent".

Ainsi, l'ancien premier ministre ne s'explique pas pourquoi le gouvernement fédéral a choisi de se retirer des loteries alors qu'il existait une entente accordant l'exclusivité des loteries de moins de \$10 aux provinces et celles de plus de \$10 à Ottawa.

"Le gouvernement fédéral a-t-il peur d'affirmer sa présence partout au Canada", a lancé M. Trudeau, qui a poursuivi en demandant si les organismes sportifs et culturels du pays disposeraient du \$100 millions que son gouvernement s'était engagé à leur verser à partir des revenus de Loto-Canada.

LE MANOIR DU LAC ST-GABRIEL DE BRANDON

Bienvenue à la Fête du Travail.
Concours Miss Manoir 1979.
Epluchette de Blé d'Inde.
Salle à manger en opération.
Orchestre et chanteurs.

Pour réservation: (514) 835-4711

L'hôtel est ouvert à l'année sous nouvelle administration.



HITACHI

L'éVéNeMeNt de l'année

Nouvelle garantie

20 ANS

sur pièces transistorisées
intégrées au châssis

3 ANS sur pièces et main-
d'œuvre à domicile

Seulement

\$799



TS-862
HITACHI

Luminar

MEUBLE CONTEMPORAIN

Finis nobles. Coloration
intégrale. Ecran de 26".

VENTE ET SERVICE

TELEVISION R.P. INC

(ROBERT PARADIS, PROP.)

Facilités de paiement

2501, boul. Père-Lelievre, Duberger 527-6498

TIRAGE

Provincial/ SUPERLOTO

DANS 3 JOURS



Cours de
perfectionnement
féminin



Institut d'épanouissement personnel

Madame, mademoiselle, apportez un renouveau, une nouvelle dimension à votre féminité: maquillage, esthétique, démarche, maintien, étiquette, art vestimentaire, coiffure, diction.

Les produits Anne-Marie et Michel Robichaud

Durée du cours: 12 semaines. Prix: \$115
Inscription maintenant: 626-0998

Ecole située à Parc Samuel-Holland
Ecole dotée d'un permis en vertu de la Loi de l'Enseignement privé (1961 5099)



CHASSEURS

VISEZ JUSTE...
VISEZ LES ÉCONOMIES!



VISITEZ NOTRE DÉPARTEMENT D'ARMES À FEU
CHOIX DE CARABINES DE TOUS LES CALIBRES AINSI QUE FUSILS 12, 16, 20 et 410
COOY - REMINGTON - ITHACA - MOSSBERG - WINCHESTER - MARLIN.

NOUS VENDONS LES PERMIS DE CHASSE pour l'original, le chevreuil et petits gibiers.

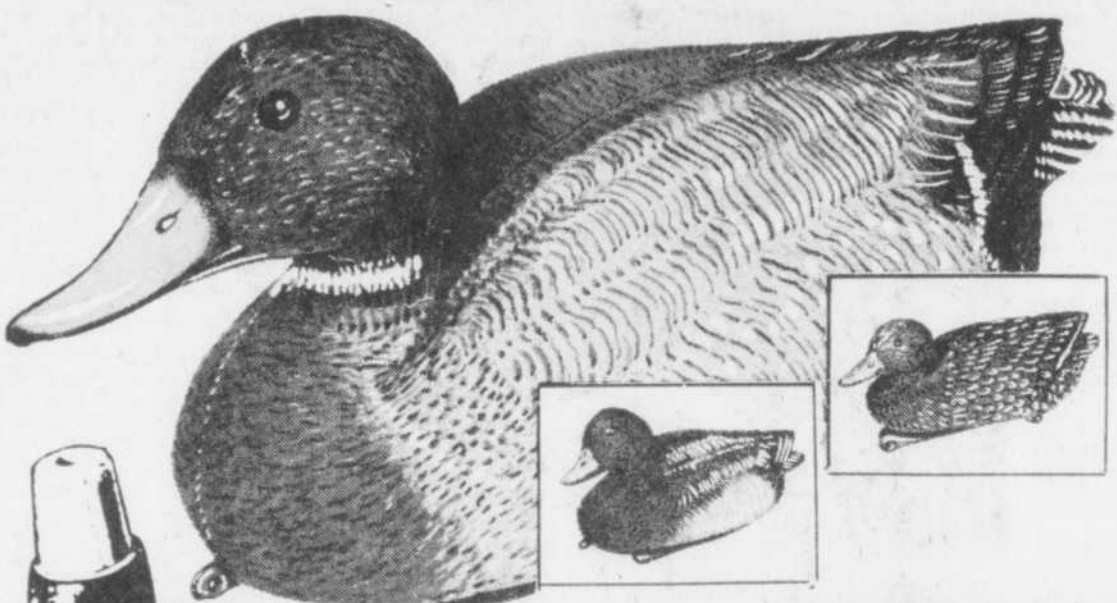
CHOIX DE FUSILS

modèles variés, prix à partir de

54.⁹⁵ à 499.⁹⁵

Dans les marques connues et populaires WINCHESTER, LAKEFIELD, REMINGTON, MARLIN, SAVAGE, BROWNING, ITHACA.

LEURRES CANARDS



MALARD, MORILLON ou CANARD NOIR

Leurres très réalistes en polypropylène moulé. Trois types communs au choix. Un gibier-budget que les chasseurs d'aujourd'hui ne voudront pas manquer!

GRANDES LEURRES 4.29 ch.

APPEAU À CANARD

Canard réaliste attirant les canards. En bois, se met aisément dans la poche. 75-4569

Vêtements de chasse indispensables

CASQUETTE

A motif de camouflage. P.M.G.

3.⁴⁹

VESTE À NOMBREUSES POCHES

Doublure matelassée, col en velours côtelé, épauière, capuchon à glissière. Hommes: P.M.G. ou T.G. 75-3700X.

42.⁹⁹

VESTE-CHEMISE

A 2 poches. P.M.G.T.G. 75-3720X.

19.⁹⁹

BOTTES ISOLÉES

En caoutchouc.

13.⁴⁹

Autres modèles de qualité supérieure à des prix de 15.⁹⁵ - 45.⁹⁵ et 55.⁹⁵.

CHOIX D'ACCESSOIRES ET VÊTEMENTS DISPONIBLES: télescopes - haches - couteaux - gants - gilets isolants - chaussettes - sacs de couchage et autres.

GILETS DE SÉCURITÉ

Orange fluorescent. De très grande visibilité. Unitaire.

2.²⁹

RATELIER POUR 4 FUSILS

Tout en bois. Verrouillable à l'épreuve des enfants. Tirer à cartouches à serrure et clé. Sécuritaire. 75-5497

14.⁹⁵

CANADIAN TIRE

LANCE-CIBLE

Poignée formée en bois avec support en acier embouti, ressort puissant. 75-0003

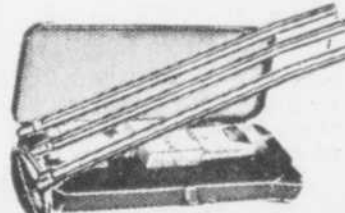
4.⁴⁹

PIGEONS D'ARGILE

Cibles très fragiles, semblables à celles des clubs. Caisse de 135.

6.⁹⁹

NECESSAIRE DE NETTOYAGE



Pour pulvériser des armes à feu. Tout le nécessaire pour conserver votre arme en parfait état. Le nécessaire.

7.⁹⁹

CEINTURE-CARTOUCHIÈRE

Pour 25. En fleur de cuir. 75-5468

12.⁴⁹

ETUI À FUSIL EN FABRIKOID

Boucles plaquées, doublure en flanellette. 42", 46" ou 52" de long. 75-5472X

6.⁹⁵

ch. AUTRES MODÈLES jusqu'à

33.⁹⁵

3% D'ESCOMPTE EN ARGENT CANADIAN TIRE SUR ACHAT COMPTANT.



AU CHOIX

11.⁴⁹

.303 IMPERIAL
180 g KKSP Bte de 20

30.06 IMPERIAL
180 g KKSP Bte de 20

.308 IMPERIAL
180 g KKSP Bte de 20



CARTOUCHES DE 12 MASTERCRAFT

La cible de tout chasseur d'aujourd'hui! Cartouches de 2 3/4" de charge normale en tubes de plastique bleu. A grains. # 2, 4, 5, 6, 7 1/2 ou 8 au choix. 75-1402X.

BOITE DE 25

4.⁵⁹



22 IMPERIAL

Long Rifle Bte de 50

1.⁹⁹

22 CHAMPIGNON

Impérial LR. Bte de 50

2.⁰⁹

Commandes du catalogue

Votre magasin Canadian Tire a un comptoir-catalogue où vous pouvez commander tout article courant hors stock pour livraison au magasin.

• Sans dépôt ni frais en sus • Service rapide



CANADIAN TIRE MAGASIN ASSOCIÉ

QUÉBEC

20, BOUL. HAMEL
687-2111
GÉRÉ PAR
P. SIMARD QUÉBEC INC.

QUÉBEC

2575 BOUL. STE-ANNE
687-2661
GÉRÉ PAR
P. SIMARD BEAUPORT INC.

LEVIS

100 ROUTE KENNEDY
Tél.: 833-5525
GÉRÉ PAR
THIRAUDEAU INC.

STE-FOY

1170 RTE DE L'ÉGLISE
687-2711
GÉRÉ PAR
P. SIMARD STE-FOY INC.

HEURES D'AFFAIRES:

Lundi, mardi, mercredi, 9h. à 5h.30. Jeudi et vendredi, 9h. a.m. à 9h. p.m. Samedi, 8h.30 à 5h. (Garages: ouverts dès 8h. a.m. tous les jours sauf le samedi à 8h.30 a.m.)

